



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 158 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Libéria**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 5 |
| II. Exécution du mandat | 5 |
| A. Considérations générales | 5 |
| B. Utilisation des crédits | 6 |
| C. Activités d'appui de la mission | 8 |
| D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional | 9 |
| E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays | 10 |
| F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats | 10 |
| III. Exécution du budget | 56 |
| A. Ressources financières | 56 |
| B. Récapitulatif des réaffectations de ressources | 57 |
| C. Évolution des dépenses mensuelles | 57 |
| D. Autres produits et ajustements | 58 |
| E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome | 58 |

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 11 mai 2018).



| | | |
|------|--|----|
| F. | Contributions non budgétisées | 59 |
| IV. | Analyse des écarts | 59 |
| V. | Passif imprévu | 62 |
| VI. | Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre | 63 |
| VII. | Récapitulatif des mesures prises pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale | 63 |
| A. | Assemblée générale | 63 |
| B. | Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | 64 |

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et l'objectif de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (sécurité, état de droit, consolidation de la paix et appui, et appui à la mission).

L'exercice considéré a été marqué par l'achèvement du retrait des effectifs militaires, conformément aux résolutions 2239 (2015), 2308 (2016) et 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Il a également été marqué par les préparatifs en vue des élections présidentielle et législative prévues pour octobre 2017, ainsi que de l'achèvement du mandat de la Mission, le 30 mars 2018 au plus tard, et du retrait total, le 30 avril 2018 au plus tard, de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation.

Pendant l'exercice considéré, la Mission a engagé des dépenses d'un montant de 182 846 500 dollars, ce qui représente un taux brut d'utilisation des crédits de 97,7 % (contre un montant de 313 252 100 dollars et un taux d'utilisation des crédits de 90,9 % à l'exercice 2015/16).

L'exécution du budget de la Mission s'est caractérisé par une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police, qui s'explique principalement par des taux effectifs de vacance de postes supérieurs aux prévisions, compte tenu de la réduction accélérée de la structure de la force de la Mission qui devait avoir lieu avant le 28 février 2017, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi que par des dépenses opérationnelles moins importantes que prévu, en raison des besoins inférieurs aux prévisions s'agissant des transports terrestres et aériens et de la fermeture de sites dans le cadre du retrait de la Mission.

La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par un dépassement à la rubrique Personnel civil, lié principalement au versement de primes plus importantes que prévu aux fonctionnaires au moment de la cessation de service ou de leur réinstallation dans un autre lieu d'affectation, et à l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2015, de nouveaux barèmes des traitements pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les administrateurs recrutés sur le plan national.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

| Catégorie | Montant alloué | Dépenses | Écarts | |
|---|------------------|------------------|----------------|-------------|
| | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 60 161,2 | 56 212,8 | 3 948,4 | 6,6 |
| Personnel civil | 73 290,9 | 85 544,4 | (12 253,5) | (16,7) |
| Dépenses opérationnelles | 53 687,5 | 41 089,3 | 12 598,2 | 23,5 |
| Montant brut | 187 139,6 | 182 846,5 | 4 293,1 | 2,3 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 6 562,8 | 7 346,4 | (783,6) | (11,9) |

| Montant net | 180 576,8 | 175 500,1 | 5 076,7 | 2,8 |
|---|-----------------------|------------------|----------------|--------------------|
| <i>Catégorie</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Écarts</i> | |
| | | | <i>Montant</i> | <i>Pourcentage</i> |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 52,8 | 52,8 | – | – |
| Total | 187 192,4 | 182 899,3 | 4 293,1 | 2,3 |

Exécution du budget : ressources humaines

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé^a</i> | <i>Effectif réel (moyenne)</i> | <i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i> |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|--|
| Observateurs militaires | 50 | 35 | 30,0 |
| Contingents | 1 190 | 861 | 27,6 |
| Police des Nations Unies | 226 | 112 | 50,4 |
| Unités de police constituées | 380 | 333 | 12,4 |
| Personnel recruté sur le plan international | 294 | 263 | 10,5 |
| Personnel recruté sur le plan national | 560 | 506 | 9,6 |
| Volontaires des Nations Unies | 157 | 135 | 14,0 |
| Emplois de temporaire | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | – | – | – |
| Personnel recruté sur le plan national | – | – | – |
| Personnel fourni par des gouvernements | 26 | 15 | 42,3 |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé par l'Assemblée générale. Le niveau a été revu à la baisse en décembre 2016 après l'adoption de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci avait décidé de ramener à 1 102 personnes l'effectif militaire de la Mission avant le 28 février 2017 ;

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), présenté dans le rapport du Secrétaire général du 8 février 2016 (A/70/719), s'élevait à 205 068 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 198 505 200 dollars), hors contributions volontaires en nature budgétisées (d'un montant de 52 800 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à : 50 observateurs militaires, 1 190 membres de contingents, 226 policiers des Nations Unies, 380 membres d'unités de police constituées, 26 membres du personnel fourni par les gouvernements, 294 membres du personnel recrutés sur le plan international, 560 membres du personnel recrutés sur le plan national, dont 44 administrateurs, et 157 Volontaires des Nations Unies.

2. Au paragraphe 12 de son rapport correspondant, du 22 avril 2016 (A/70/742/Add.11), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 205 068 000 dollars (montant net : 198 505 200 dollars) pour l'exercice 2016/17.

3. Dans sa résolution 70/278, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir et de répartir un crédit d'un montant brut de 187 139 600 dollars (montant net : 180 576 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2016/17. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1509 (2003) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Le mandat de la MINUL pour l'exercice considéré a été défini dans les résolutions 2239 (2015), 2308 (2016) et 2333 (2016), par laquelle le Conseil a décidé de le proroger pour une dernière période prenant fin le 30 mars 2018 et prié le Secrétaire général d'achever, avant le 30 avril 2018, le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables pour permettre sa liquidation.

5. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2239 (2015) et 2333 (2016), la Mission est chargée d'apporter son concours au Gouvernement libérien dans les domaines suivants : a) protection des civils ; b) réforme de l'appareil judiciaire et des institutions chargées de la sécurité ; c) promotion et protection des droits de l'homme ; d) information ; e) protection du personnel des Nations Unies.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUL a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité, état de droit, consolidation de la paix et appui, et appui à la mission).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget (A/70/719). En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de

succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l’exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d’autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Comme indiqué dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats présentés à la section II.F du présent rapport, au cours de l’exercice considéré, la MINUL a continué de réduire ses effectifs, conformément aux résolutions 2215 (2015), 2239 (2015) et 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Comme ce dernier le lui avait demandé dans sa résolution 2239 (2015), la Mission a réussi à transférer au Gouvernement libérien les compétences liées à la sécurité le 30 juin 2016. Par la suite, dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu’au 30 mars 2018 et décidé d’en ramener l’effectif autorisé, avant le 28 février 2017, à : 434 militaires, dont un bataillon d’infanterie (230 personnes), une unité d’aviation composée de trois hélicoptères (105 personnes), un hôpital de niveau II (69 personnes), 15 observateurs militaires et 15 officiers d’état-major ; 310 policiers, y compris deux unités de police constituées et 50 policiers des Nations Unies. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de veiller à ce que l’effectif de la composante police soit doté des compétences et de l’expérience professionnelles requises pour établir les systèmes de direction, de gestion interne et de professionnalisation et les mécanismes d’application du principe de responsabilité de la Police nationale libérienne.

9. Conformément au calendrier fixé dans la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et au plan de réduction des effectifs de la Mission, pendant l’exercice considéré, le transfert des compétences liées à la sécurité a été suivi par la fermeture de 22 sites et bureaux locaux et la restructuration de six autres. Seuls deux secteurs sont restés en place, à Voinjama et Zwedru, ainsi qu’un petit centre de communications à Gbarnga. Tous les sites de Harper et Greenville ont été fermés.

10. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la sécurité, comme en témoigne l’absence d’atteintes graves à la sécurité qui auraient nécessité l’intervention de la Mission durant l’exercice considéré. Ces progrès sont apparus clairement immédiatement après le transfert réussi des responsabilités en matière de sécurité, le 30 juin 2016. À ce titre, pendant l’exercice considéré, la Mission a déployé des efforts considérables en vue de consolider les institutions libériennes chargées de la sécurité et d’accroître leurs capacités de maintenir un climat de sûreté et de sécurité. La Mission a fourni un appui au Conseil national de sécurité, établi en application de la loi de 2011 sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement, en renforçant les capacités du pays en ce qui concerne les dispositifs d’alerte rapide, les relations entre la police et la population locale, et la gestion des crises et des incidents, l’accent étant mis sur les préparatifs des élections présidentielle et législative d’octobre 2017. En outre, la Mission a contribué à l’amélioration du fonctionnement du Centre d’opérations national de la Police nationale libérienne, en apportant un appui technique et logistique aux fins de l’établissement de cinq centres d’opérations régionaux. En octobre 2016, d’importantes lois ont été adoptées dans le secteur de la sécurité, comme la loi sur la Police nationale libérienne, la loi sur les services d’immigration libériens et la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions. L’aptitude des institutions libériennes chargées de la sécurité et de la justice à juguler la criminalité et à maintenir l’ordre public a encore été renforcée grâce à la formation

et au déploiement à l'extérieur de Monrovia d'un plus grand nombre d'agents des services de sécurité et de justice. La capacité du secteur de la sécurité de limiter les atteintes et les menaces à la sécurité, d'y faire face et d'y mettre fin par la médiation a été améliorée grâce à la présence de conseils de sécurité des comtés opérationnels dans les 15 comtés du pays.

11. Durant l'exercice considéré, le paysage politique du Libéria a été dominé par les préparatifs des élections présidentielle et législative prévues pour octobre 2017 : activités d'éducation civique à l'intention des électeurs, inscription sur les listes électorales, nomination et enregistrement des candidats ou encore débats publics sur les problèmes liés à l'applicabilité du Code de conduite des agents de la fonction publique. Bien que le soutien électoral ne fasse pas partie de son mandat, la Mission a été chargée de fournir un appui logistique au Gouvernement libérien afin de répondre à ses besoins urgents. Ainsi, elle a étroitement collaboré avec ce dernier dans le cadre de nombreuses missions de bons offices, facilitant les préparatifs préélectorales et contribuant à désamorcer les tensions qui auraient pu compromettre ce processus. Elle a continué de s'acquitter de ces tâches au début de la période 2017/18, jusqu'à la date des élections. En coordination avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires, la MINUL a facilité le dialogue entre les partis politiques, la Commission électorale nationale et d'autres organismes publics, notamment en usant de ses bons offices. Ce dialogue a abouti à la signature, le 4 juin 2016, de la Déclaration du fleuve Farmington, dans laquelle les partis politiques se sont engagés à faire en sorte que les élections se déroulent sans violence.

12. D'importants progrès ont été réalisés en faveur de la cohésion sociale, vers la décentralisation de la fourniture de services de base aux habitants des comtés situés en dehors de Monrovia, ainsi que dans le règlement de différends de longue date se rapportant à des concessions. Néanmoins, des difficultés de taille continuent d'entraver le processus de réconciliation nationale, bien que le Gouvernement se soit engagé à appliquer, avec l'appui de la Mission, les recommandations non judiciaires formulées par la Commission vérité et réconciliation en 2009 et à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques.

13. L'action que l'Organisation des Nations Unies mène au Libéria évolue à mesure que les effectifs de la Mission diminuent. Par conséquent, cette dernière a collaboré étroitement avec le Gouvernement libérien en vue d'élaborer des messages clairs visant à apaiser les inquiétudes de la population au sujet de la fin de son mandat en mars 2018. Ces messages soulignent le fait que les services de sécurité libériens ont considérablement accru leur capacité de maintien de la paix, comme en témoigne l'efficacité dont ils font preuve plus d'un an après la fin de la transition en matière de sécurité. Ils soulignent également que l'Organisation et d'autres partenaires resteront présents au Libéria après le retrait de la Mission. Des campagnes d'information ont été menées dans l'ensemble du pays, y compris sur la radio de la MINUL qui, en coopération avec des acteurs locaux et des communicateurs traditionnels, a utilisé divers moyens de sensibiliser l'opinion publique.

14. Comme suite à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement libérien ont élaboré conjointement, en consultation avec la communauté internationale, les partis politiques et les organisations de la société civile, un plan de consolidation de la paix. Dans ce plan, que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité en avril 2017, sont énoncées les priorités de l'ONU et l'action qu'elle entend mener en matière de

maintien de la paix au Libéria après le retrait de la Mission. Un plan de transition intégré a été élaboré et aligné sur le plan de consolidation de la paix et d'autres cadres de planification, y compris le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et le Programme pour la transformation. Pendant l'exercice considéré, la Mission a commencé à établir un plan de cession des actifs, qu'elle coordonne avec le Siège de l'ONU depuis septembre 2017. Le plan de transition intégré et le plan de cession des actifs seront tous deux achevés en décembre 2017.

15. Le montant brut des dépenses engagées pour le fonctionnement de la Mission à l'exercice 2016/17 s'est élevé à 182 846 500 dollars, alors que le montant brut des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/278 était de 187 139 600 dollars. La Mission a donc utilisé 97,7 % des crédits ouverts, hors contributions volontaires en nature budgétisées.

16. L'exécution du budget de l'exercice considéré fait apparaître une sous-utilisation des crédits, les dépenses au titre du personnel militaire et du personnel de police ayant été moins élevées que prévu, en raison de taux effectifs de vacance de postes supérieurs à ceux prévus pour les observateurs militaires, les contingents et les unités de police constituées (de 30,0 %, 27,6 % et 12,4 %, respectivement, contre un taux prévu de 0 %), ainsi que pour les policiers des Nations Unies (de 50,4 % contre 7 % prévus au budget), tout comme les dépenses opérationnelles, en raison de besoins inférieurs aux prévisions en matière de transports terrestres et aériens, du retrait anticipé du service d'un navire, de la fermeture de sites et de l'utilisation (et de la réduction du niveau) des stocks de pièces de rechange et de matériel disponibles.

17. Cette sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par le versement de primes plus importantes que prévu aux fonctionnaires au moment de la cessation de service ou de leur réinstallation dans un autre lieu d'affectation, lié à la réduction accélérée des effectifs de la Mission en vue de sa liquidation et à l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2015, de nouveaux barèmes des traitements pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les administrateurs recrutés sur le plan national, qui n'avait pas été prévue lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2016/17.

C. Activités d'appui de la mission

18. La Mission a fait le nécessaire pour mettre en œuvre les initiatives concernant l'ensemble du Secrétariat, telles que la mise à niveau et l'extension progressives d'Umoja. Une formation à Umoja a été dispensée aux agents locaux, qui ont commencé à l'utiliser en novembre 2016. Des activités de formation et de sensibilisation ont été menées à l'intention du personnel, afin d'atténuer les conséquences du retrait de la Mission.

19. La MINUL a veillé au respect des politiques de protection de l'environnement lors de ses opérations et créé un groupe de travail chargé de renforcer et de promouvoir la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'entretien des locaux, les espaces de lavage de véhicules, le stockage et la distribution de carburants et de lubrifiants, le stockage et l'élimination sans danger des déchets (y compris les déchets médicaux) et des matières dangereuses, ainsi que la gestion et le nettoyage des décharges. Dans un esprit de collaboration, la Mission a invité des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement à mener une inspection technique de ses

opérations et sites en février 2017 en vue de recenser rapidement les problèmes à résoudre avant d'entrer dans sa phase de liquidation. À l'issue de cette inspection, trois fiches techniques ont été rédigées sur l'incinération des déchets, l'encapsulation des cendres et la remise en état des sols contaminés par les hydrocarbures. En collaboration avec le Gouvernement libérien et l'Agence libérienne pour la protection de l'environnement, la Mission a inspecté tous les sites en cours de fermeture. Pour tous les sites fermés et transférés au Gouvernement libérien pendant l'exercice considéré, des certificats de conformité aux normes environnementales ont été signés par les représentants de la Mission, puis par l'équipe de l'Agence libérienne responsable d'inspecter le camp ou le site concerné. Cette dernière a déclaré conforme chaque site fermé avant qu'il soit transféré au Gouvernement libérien.

20. Durant l'exercice 2016/17, la Mission a changé de fournisseur de services bancaires, ce qui lui a permis de gagner en efficacité et de disposer de services de meilleure qualité. En outre, elle a davantage eu recours aux services de vidéoconférence et mis en service le système iNeed ainsi qu'un module voyages mondial, entraînant une réduction des dépenses afférentes aux voyages. La diminution des dépenses au titre des transports s'explique par la cession et la donation de matériel appartenant aux contingents, ce qui a permis de réduire les frais d'expédition liés au rapatriement de ces articles. Les dépenses afférentes à l'appui aérien ont également été inférieures aux prévisions grâce à la reconfiguration de la flotte d'avions et à la non-reconduction du contrat de location de deux hélicoptères sur les cinq que compte la Mission.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

21. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont continué de coopérer conformément au cadre de coopération entre missions approuvé en juillet 2014. Avant la fermeture de l'ONUCI, le 30 juin 2017, des visites ont été organisées à Abidjan et à Monrovia, en avril et en juin 2017, en vue de mettre en commun les leçons tirées de l'expérience et de faciliter la mise en œuvre d'un dispositif conjoint de sécurité transfrontalière, y compris le retour des réfugiés ivoiriens se trouvant toujours au Libéria. Au 6 juin 2017, le Libéria comptait toujours 15 460 réfugiés ivoiriens enregistrés, dont 11 726 vivaient dans des camps de réfugiés et 3 734 dans des communautés d'accueil, un nombre en baisse par rapport au pic de 2011, où le nombre de réfugiés avait atteint environ 224 000.

26. La Mission a également collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) en vue de commencer à lui transférer la responsabilité de certaines activités, y compris celles liées à l'appui à l'Union du fleuve Mano. En outre, durant une visite consacrée à la sécurité à Abudja, en avril 2017, et au cours de la session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO tenue à Monrovia, au début de juin 2017, les hauts responsables de la Mission ont tenu des consultations avec la CEDEAO au sujet de la stratégie que cette dernière comptait adopter pour assurer la sécurité au Libéria et dans la sous-région après le retrait de l'opération de maintien de la paix. En complément, des consultations ont été menées sur cette question avec de hauts représentants des Gouvernements ivoirien, guinéen, sierra-léonais et nigérian entre avril et juin 2017. Fin août, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria s'est également entretenu avec les hauts responsables de la Commission de

l'Union africaine à Addis-Abeba, afin de veiller au maintien de la présence de l'Union africaine au Libéria et de son intérêt pour ce pays.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

22. En mars 2017, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place une équipe spéciale de transition conjointe chargée d'appuyer la transition politique au Libéria après les élections et de faciliter l'évolution de la présence des Nations Unies dans le pays, en vue d'assurer la poursuite des priorités en matière de consolidation de la paix actuellement appuyées par la Mission. Le plan de transition intégré élaboré par l'équipe spéciale en est au stade final. Dans cette perspective, la Mission a engagé des discussions avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies après le retrait de la MINUL.

23. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#), la Mission a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour recenser les lacunes empêchant d'accélérer les préparatifs en vue de son retrait et de sa liquidation, en s'appuyant sur l'état des lieux dressé en mars 2017. En outre, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport spécial sur la Mission du 15 novembre 2016 ([S/2016/968](#)), l'équipe de pays et le Gouvernement appuient l'exécution des tâches prescrites, conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité

25. Comme indiqué en détail dans le tableau ci-après, le transfert au Gouvernement libérien des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL, effectué en juin 2016, a été un succès : un climat de sûreté et de sécurité a été maintenu au Libéria durant tout l'exercice. Conformément aux résolutions [2239 \(2015\)](#) et [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission a concentré son action sur le renforcement des capacités des institutions nationales dans plusieurs domaines clefs (dispositifs d'alerte rapide, relations entre la police et la population locale, gestion des crises et des incidents) afin que l'organisation des élections présidentielle et législative d'octobre 2017 puisse se faire dans de bonnes conditions de sécurité.

26. La Mission a continué d'appuyer le renforcement des conseils de sécurité des comtés et des districts. Créés par la loi de 2011 sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement, ces conseils ont pour fonction de donner des alertes rapides, de coordonner les activités liées à la sécurité au niveau local et de transmettre des informations relatives à la sécurité au Conseil national de sécurité. Ils rassemblent des représentants des administrations locales et des forces de l'ordre, ainsi que des acteurs de la société civile. De plus, des efforts ciblés ont été déployés en matière d'appui technique consultatif et de soutien logistique, sous la forme de projets à effet rapide, pour améliorer le fonctionnement du Centre national des opérations de la Police nationale libérienne et pour établir cinq centres d'opérations régionaux.

27. La Mission a organisé à l'intention la Police nationale libérienne des séances de formation et de sensibilisation dans tout le pays et lui a offert de nombreux conseils

pour l'aider à mettre en œuvre sa politique de police de proximité, afin d'améliorer les relations avec la population locale et d'établir un lien de confiance entre celle-ci et les acteurs étatiques. Elle a mis l'accent sur l'amélioration de la capacité d'intervention de la police nationale, notamment dans les domaines du commandement, de la conduite des opérations et des communications, afin que cette dernière puisse gérer comme il se doit les incidents et les crises.

28. Plus généralement, la Mission a dispensé davantage de conseils stratégiques à la Police nationale libérienne et au Service libérien de l'immigration (anciennement Bureau de l'immigration et de la naturalisation) dans le but de renforcer leurs capacités de direction et de gestion, en les aidant à s'acquitter plus efficacement de leur responsabilité de protéger les civils et les droits de l'homme et en améliorant leur compréhension de ces questions. Elle a également appuyé l'élaboration de règlements et d'instructions administratives destinés à donner effet aux lois relatives à la Police nationale libérienne et au Service libérien de l'immigration, qui sont toutes deux entrées en vigueur durant l'exercice.

29. Pour ce qui est de la sécurité de la région, la Mission a promu les mesures de coopération transfrontière pour améliorer la stabilisation des frontières, notamment la reprise des activités de partage de l'information entre pays frontaliers et la réactivation des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières. Elle a également encore renforcé les capacités de sécurisation et de gestion des frontières en aidant le Service libérien de l'immigration à mener une évaluation des frontières du pays et à élaborer une stratégie nationale intégrée concernant la sécurité des frontières.

Réalisation escomptée 1.1 : Conditions de sécurité au Libéria

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Absence de troubles de l'ordre public pour lesquels l'intervention d'urgence de la MINUL est requise (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 0)

Objectif atteint. Il n'y a pas eu de troubles de l'ordre public nécessitant l'intervention de la Mission durant l'exercice.

Nombre de conseils de sécurité de comté dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour mener les activités de coordination de la sécurité et d'alerte rapide (2014/15 : 10 ; 2015/16 : 16 ; 2016/17 : 16)

Objectif atteint. Chacun des 15 comtés est doté d'un conseil de sécurité formé et opérationnel (le comté de Montserrado de deux) ; les 16 conseils sont agréés par le Gouvernement. Ce résultat supérieur aux attentes est dû à l'appui conjoint du Gouvernement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la MINUL, notamment à l'assistance technique, logistique et financière fournie par la Mission au moyen de projets à effet rapide.

Aucun incident de sécurité majeur sur les sites des Nations Unies nécessitant l'intervention des composantes militaires ou des unités de police constituées de la Mission (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 0)

Objectif atteint. Il n'y a eu aucun incident de sécurité majeur sur les sites des Nations Unies nécessitant l'intervention des composantes militaires ou des unités de police constituées de la Mission.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations*

3 650 jours de patrouille (y compris des patrouilles aériennes et terrestres et des patrouilles de longue distance) d'observateurs militaires (5 équipes × 2 patrouilles par jour × 365 jours) chargés d'observer les conditions générales dans lesquelles vit la population et de réunir des renseignements relatifs à des incidents particuliers

1 769 heures de patrouille aérienne, y compris des patrouilles à proprement parler, des vols assurant le transport du personnel, des activités de reconnaissance aérienne et des vols spéciaux (1 685 heures Mi-8, et 84 heures DHC-7)

3 650 jours de patrouille (1 bataillon × 10 patrouilles par jour × 365 jours), y compris des patrouilles pédestres et motorisées (terrestres ou aériennes) ainsi que des escortes de convois

240 jours d'exercices (1 compagnie × 120 éléments × 4 exercices d'une durée de 5 jours) afin de tester et de maintenir les capacités d'intervention rapide et d'appui d'urgence aux organismes nationaux chargés de la sécurité

1 095 jours de patrouille d'unités de police constituées (3 unités de police constituées × 1 patrouille par jour × 365 jours) pour assurer la protection du personnel, des biens et des installations des Nations Unies

2 436 Jours de patrouille

Le nombre de jours de patrouille moins élevé que prévu s'explique par la réduction du nombre de bases d'opérations dans le cadre de la poursuite du retrait des effectifs militaires de la Mission, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Juillet à août 2016 (62 jours) : 6 bases d'opérations × 2 patrouilles par jour = 744 jours de patrouille. Septembre 2016 à février 2017 (181 jours) : 4 bases d'opérations × 2 patrouilles par jour = 1 448 jours de patrouille. Mars à juin 2017 (122 jours) : 1 base d'opérations × 2 patrouilles par jour = 244 jours de patrouille.

688 Heures de patrouille aérienne

Le nombre d'heures de patrouille a été inférieur aux prévisions car les plans établis ont été fortement modifiés en raison de la réduction des effectifs autorisée par la résolution 2333 (2016). Le 3 novembre 2016, l'avion DHC-7 a été remplacé par un avion B-1900.

2 922 Jours de patrouille

En raison du retrait des effectifs de la Mission et du rapatriement de certains membres des contingents durant l'exercice 2016/17, 10 patrouilles ont été effectuées chaque jour de juillet 2016 à mars 2017 (274 jours), pour un total de 2 740 jours de patrouille, et 2 d'avril à juin 2017 (91 jours), pour un total de 182 jours de patrouille.

240 Jours d'exercices

192 exercices ont été effectués, pour un total de 240 jours d'exercices. Plus de 1 440 heures, réparties sur les jours d'exercice prévus, y ont été consacrées.

1 180 Jours de patrouille

Patrouilles effectuées par des unités de police constituées à Monrovia, Gbarnga et Zwedru. Le nombre de jours de patrouille a été supérieur aux prévisions, malgré le retrait progressif du personnel de police, car les unités de police constituées ont fait plus de patrouilles quotidiennes que prévu avant leur rapatriement, afin d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies.

16 séances de consultation sur la collecte et l'analyse d'informations et l'appréciation de la situation dans les systèmes d'alerte rapide (1 dans chacun des 15 comtés et 1 à Monrovia) à l'intention des conseils de sécurité de comté et 1 séance de consultation sur l'analyse de l'information et la coordination des mesures de sécurité à l'intention du Conseil de la sécurité nationale

Campagnes et programmes multimédias visant à fournir à la population, en temps voulu, des informations fiables et crédibles sur la paix, la réconciliation et la réduction des effectifs de la MINUL et à faire mieux connaître le mandat de la Mission, au moyen de la diffusion par la radio de la MINUL des programmes suivants : 5 éditions par semaine de l'émission de 45 minutes sur les affaires courantes intitulée *Coffee Break* (250) ; 6 débats hebdomadaires d'une heure (*Creek Town*, *Crime Watch*, *Dis Government Ting*, *Front Page*, *Nationwide* et *Palava Hut*) (300) ; 3 éditions par semaine de *Dateline Liberia* (150) ; 5 programmes hebdomadaires de 30 minutes sur des sujets relatifs à la santé et à l'éducation (*You and Your Health*, *Staying Alive*, *Let's Talk About Sex*, *Access For All* et *Campus Link*) (250) ; 2 programmes hebdomadaires d'une heure sur la problématique hommes-femmes (*Women's World* et *Girl Power*) (100) ; 2 programmes d'informations générales et de divertissement d'une heure (*Your Morning* et *Nightshift*) (450) ; 17 bulletins d'information quotidiens en six langues (du lundi au vendredi) et 3 bulletins par jour pendant les weekends pendant 50 semaines (4 550) et des annonces d'intérêt public et des messages spéciaux (250)

6 programmes vidéo de 3 minutes diffusés sur 2 chaînes de télévision et distribués dans 100 vidéo clubs pour une campagne multimédia visant à appuyer la réduction des effectifs de la MINUL et à expliquer les priorités et le mandat révisés de la Mission (notamment la protection des droits de l'homme et la prévention de la

16 Séances de consultation

15 séances ont été organisées (une dans chaque comté) sur la collecte et l'analyse d'informations et l'appréciation de la situation dans les systèmes d'alerte rapide par les conseils de sécurité de comté et de district.

Une séance portant sur l'analyse de l'information et la coordination des mesures de sécurité a été organisée à Monrovia à l'intention du Conseil de la sécurité nationale.

Le nombre de séances inférieur aux prévisions est dû au fait qu'une séance unique a été organisée pour Monrovia et le comté de Montserrado, réduisant le nombre total de séances.

Oui Les programmes suivants ont été diffusés : 250 éditions de *Coffee Break*, un programme de 45 minutes sur les affaires courantes ; 300 éditions d'émissions de débats hebdomadaires d'une heure chacune (*Creek Town*, *Crime Watch*, *Dis Government Ting*, *Front Page*, *Nationwide* et *Palava Hut*) ; 150 éditions de *Dateline Liberia*, émission d'une heure diffusée trois fois par semaine sur les informations récentes et les affaires courantes ; 250 éditions d'émissions hebdomadaires de 30 minutes sur des sujets relatifs à la santé et à l'éducation (*You and Your Health*, *Staying Alive*, *Let's Talk About Sex*, *Access For All* et *Campus Link*) ; 100 éditions de *Women's World* et *Girl Power*, émissions hebdomadaires d'une heure sur la problématique hommes-femmes ; 450 éditions de programmes d'informations générales et de divertissement d'une heure, *Your Morning* (du lundi au vendredi) et *Nightshift* (4 fois par semaine) ; 17 bulletins d'information quotidiens en six langues (du lundi au vendredi) et 3 bulletins par jour le weekend pendant 50 semaines (4 550 bulletins au total) ; annonces d'intérêt public et messages spéciaux (du lundi au vendredi).

Non La radio de la Mission a modifié ses programmes et produit 6 programmes vidéo d'information diffusés sur 2 chaînes de télévision ainsi que 5 messages d'intérêt public.

1 documentaire vidéo sur la réforme du système pénitentiaire (12 minutes) ; 36 reportages vidéo ;

violence sexuelle et sexiste) ; 3 messages d'intérêt public sur les droits de l'homme, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et le recrutement dans la police, mettant l'accent sur le recrutement des femmes ; diffusion d'un documentaire vidéo de 10 minutes sur la situation en matière de sécurité après le 30 juin 2016, mettant l'accent sur les initiatives prises en faveur de la décentralisation et sur la réforme des systèmes pénitentiaire et judiciaire ; réalisation de 3 reportages vidéos et 100 reportages photos, diffusion de 150 photos du jour et organisation de 2 expositions de photographies ; 12 conférences de presse ; 21 communiqués de presse. Tous les contenus sont diffusés sur le site Web ainsi que sur les plateformes des médias sociaux numériques

7 campagnes nationales multimédias de sensibilisation de 5 jours chacune visant à expliquer le mandat de la Mission et appuyer ses priorités actuelles, notamment : le recrutement de femmes, la police de proximité et la fin des violences collectives ; la prévention de la violence sexuelle et sexiste, notamment le viol d'enfant, et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; l'organisation de 16 jours consacrés aux activités de militantisme menées en faveur des droits de l'homme ; la décentralisation et la réconciliation nationale ; l'éducation civique, axée sur la réforme de la Constitution ; les élections présidentielles et la sécurité routière. Les activités de sensibilisation de la population menées dans le cadre des campagnes comprendront 48 représentations données par 11 communicateurs traditionnels, avec notamment les supports de communication suivants : 20 000 T-shirts ; 20 lots de maillots ; 150 000 prospectus ; 15 000 autocollants ; 37 000 bracelets ; 100 000 affiches ; 85 bannières en plastique ; 15 panneaux publicitaires ; 160 ballons de football ; 100 ballons de volleyball ; 100 coupes

1 reportage photo quotidien ; 32 photos du jour publiées sur le site Web de la Mission ; 1 exposition de photographies organisée à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies ; 13 communiqués de presse ; 2 conférences de presse organisées avec des responsables des médias libériens. Le nombre de produits a été inférieur aux prévisions car la population libérienne a plus largement accès à Internet et aux médias sociaux qu'auparavant : en conséquence, le contenu vidéo et photo produit par la MINUL a principalement été publié sur le site Web de la Mission, sur Facebook et sur Twitter.

Oui La Mission a organisé 7 campagnes nationales multimédias de sensibilisation de 5 jours chacune visant à mieux faire connaître ses priorités, notamment : l'inscription sur les listes électorales en vue des élections de 2017 ; la prévention de la violence électorale ; la prévention des violences sexuelles et sexistes, notamment les viols d'enfant ; la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; la réforme de la Constitution et des institutions, y compris la décentralisation et la réconciliation nationale ; le transfert des compétences en matière de sécurité aux autorités libériennes. Des activités de sensibilisation au sujet des 16 journées d'action en faveur des droits de l'homme ont été menées auprès d'enfants dans les 15 comtés, une campagne d'information a été mise en place dans la prison centrale de Monrovia et des messages ont été diffusés sur YouTube, sur la radio de la Mission et sur son site Web.

Des messages ont été diffusés par la « caravane de la paix », qui s'est rendue dans tous les comtés, et 11 groupes de communicateurs traditionnels basés dans tout le pays ont joué 48 pièces fondées sur un jeu de rôle devant un public nombreux dans les 15 comtés.

Des supports promotionnels ont été distribués, notamment 8 000 T-shirts, 37 000 bracelets, 160 ballons de football, 100 ballons de volleyball, 105 grandes bannières en plastique et 250 postes de radio. Le nombre de produits relatifs à la sensibilisation a été inférieur aux prévisions en raison du retrait progressif des effectifs de la

Mission, qui a donné lieu à une réduction et à un recentrage des activités de sensibilisation.

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement des capacités des autorités de police en matière de maintien de l'ordre au niveau national

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation dotés des connaissances et compétences nécessaires pour élaborer des règlements et des instructions administratives visant à appuyer la mise en œuvre des lois sur les services de police et d'immigration (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 15)

Objectif atteint. Les membres de la Police des Nations Unies affectés à la MINUL ont organisé des séances de consultation et offert un soutien technique à la section juridique de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation (désormais appelé Service libérien de l'immigration). 17 personnes (7 policiers et 10 membres du Bureau de l'immigration et de la naturalisation nommés par le Gouvernement libérien) ont acquis des connaissances et des compétences accrues en matière de rédaction de règlements et d'instructions administratives, et entrepris d'élaborer d'autres cadres réglementaires destinés à appuyer la mise en œuvre des lois sur les services de police et d'immigration. Ainsi, 16 règlements et 39 instructions administratives appuyant la mise en œuvre effective de ces lois ont été élaborés durant l'exercice.

Augmentation du nombre de commandants de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation dotés de connaissances et compétences sur la gestion des situations de crise, conformément aux principes relatifs aux droits de l'homme et à la protection des civils (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 45)

Objectif atteint. 163 commandants (153 hommes et 10 femmes) de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de l'Office de lutte contre la drogue déployés auprès du Groupe de la planification des opérations ont reçu une formation et des conseils portant sur la gestion des situations de crise, les droits de l'homme et la protection des civils. Les résultats ont été meilleurs que prévu, l'accent ayant été mis sur la sécurité durant les élections et des séances de formation et de consultation ayant régulièrement été dispensées par des unités mobiles de la police des Nations Unies dans les comtés, ce qui a permis à la Mission de compenser les effets du retrait progressif de ses effectifs. Des commandants opérationnels de la Police nationale libérienne ont reçu une formation relative à la gestion des situations de crise, portant sur les droits de l'homme et la protection des civils. La Police des Nations Unies a pris en compte, lors des séances de mentorat et de formation qu'elle a organisées à l'intention de la Police nationale, le plan d'opérations concernant la situation de sécurité durant les élections de 2017, plus particulièrement s'agissant de la gestion des incidents et des interventions en cas d'incident, de la promotion des droits de l'homme et de la communication efficace dans le cadre des interventions visant à protéger les civils.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations*

Organisation, avec la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, de 104 séances de consultation et de mentorat portant sur : l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre de règlements et d'instructions administratives ayant un lien avec les manuels des tâches des deux institutions ; les plans de dotation en effectifs et de déploiement ; les règles applicables au rang et à l'uniforme ; l'emploi de la force par ces deux institutions

Organisation de 6 séances de consultation et 24 séances de formation à l'intention de la direction de la Police nationale libérienne pour appuyer la mise en œuvre d'une politique nationale de police de proximité

16 séances de consultation, à l'intention de la Police nationale libérienne, portant sur la promotion et la protection des droits de l'homme et la protection des civils

Oui 104 séances de consultation et de mentorat ont été organisées au bénéfice de membres de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Elles ont porté sur : l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'instructions administratives ayant un lien avec les manuels des tâches des deux institutions ; les ressources humaines et les plans de dotation en effectifs et de déploiement ; les règles applicables au rang et à l'uniforme ; l'emploi de la force par ces deux institutions. Les séances ont également porté sur les moyens de donner effet aux instruments juridiques visant à professionnaliser la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation.

Oui 6 séances de consultation et 24 séances de formation ont été organisées, dans le cadre des activités de programme, à l'intention de membres de la direction de la Police nationale libérienne dans les 15 comtés, pour les aider à mettre en œuvre la politique nationale de police de proximité. Les séances de consultation ont été principalement consacrées à la sensibilisation des agents de police aux fins de la mise en œuvre de la politique nationale. Désormais, les commandants de la Police nationale libérienne au niveau des comtés et des régions travaillent activement, en collaboration avec les comités locaux de vigilance et d'autres parties prenantes à l'échelle des comtés, à la promotion d'initiatives de police de proximité fidèles à la politique nationale.

Oui 16 séances de consultation portant sur les responsabilités en matière de commandement, de contrôle et de communications pour ce qui est du respect des normes en matière de droits de l'homme et des principes relatifs à la protection des civils ont été organisées au bénéfice du Groupe de la planification des opérations de la Police nationale libérienne. Les commandants et les agents affectés à des groupes opérationnels de la Police nationale libérienne dotés d'armes létales ou non létales (Unité d'appui de la Police libérienne et Groupe d'intervention d'urgence) ont reçu des conseils portant sur des aspects essentiels des droits de l'homme, notamment le droit à la vie et la liberté d'association, sur la retenue dont il faut faire preuve lors des interventions en réponse à des manifestations et sur les façons d'établir un dialogue avec les

acteurs politiques au sujet des conditions de sécurité.

52 séances de consultation à l'intention de la Police nationale libérienne portant sur l'amélioration des échanges d'information et des opérations de son Centre national des opérations

Oui La Mission a organisé 52 séances de consultation portant sur les façons de renforcer la circulation des informations et le fonctionnement du Centre national des opérations dans tout le pays, dont 22 visant à rendre le Centre plus opérationnel et 30 consacrées à la planification de la création de 5 centres régionaux d'opérations de la police nationale et de 10 salles radio à Monrovia.

Réalisation escomptée 1.3 : Renforcement des capacités nationales de surveillance des zones frontalières

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies qui aident le Gouvernement libérien à appliquer l'architecture de paix et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité, le Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits et le quinzième protocole révisé se rapportant à la déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la coopération en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et d'affaires étrangères (2014/15 : 3 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 8)

Indicateurs de succès effectifs

La MINUL, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré, dans le cadre de la coopération régionale et intermissions prévue par leurs mandats respectifs, pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. Un élément clef de cette stratégie est le renforcement des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières, dont le mandat a également été établi par le quinzième protocole révisé se rapportant à la déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la coopération en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et d'affaires étrangères. La MINUL a appuyé la réactivation de ces unités mixtes, qui avaient cessé leurs opérations durant la crise de l'Ebola. Le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont également intégré des unités mixtes à leurs programmes transfrontières. L'objectif fixé quant au nombre d'organismes participants, qui était de 8, n'a pas été atteint : seuls 4 ont participé. Il reste nécessaire de mettre au point une approche concertée pour apporter un appui mieux intégré au Gouvernement libérien pour ce qui est de l'application des dispositifs de paix et de sécurité. Il est prévu que ces activités

soient maintenues dans le cadre du projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Durant l'exercice, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria a rencontré la CEDEAO et de hauts représentants des Gouvernements ivoirien, guinéen, nigérian et sierra-léonais en vue d'appuyer les efforts au niveau national visant à faciliter l'instauration d'un climat propice au déroulement d'élections pacifiques au Libéria, conformément à la stratégie de la CEDEAO en matière de prévention des conflits. Tous les interlocuteurs ont affirmé leur volonté d'appuyer le Libéria durant le processus électoral, conformément à la responsabilité qui leur incombe de soutenir la paix et la sécurité dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO. En outre, l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO ont décidé de coordonner étroitement leur action afin d'améliorer les chances d'un processus électoral libre et régulier.

Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et de partenaires internationaux qui participent, en collaboration avec les unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières, aux activités de stabilisation de part et d'autre des frontières (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 5)

Objectif atteint. La MINUL, le PNUD et la FAO ont collaboré dans le cadre d'un projet visant à promouvoir la cohésion sociale au moyen de la coopération socioéconomique entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour ce qui est des frontières. Ils ont également organisé des ateliers de renforcement des capacités et des sessions de formation portant sur la prévention des conflits à l'intention des conseils de sécurité des comtés, des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières de l'Union du fleuve Mano et de notables des comtés de Nimba et de Grand Gedeh. Ces ateliers et séances de formation étaient principalement axés sur les mécanismes de sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, sur les principales lois régissant le passage des frontières et l'immigration, et sur la prévention des conflits et la cohabitation pacifique au sein de la CEDEAO.

De plus, le PNUD et l'OIM ont mis en place ensemble un projet, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, portant sur la coopération transfrontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria et visant à établir une cohésion sociale et une paix durable dans les comtés de River Gee et de Maryland. Le projet est fondé sur des mécanismes de paix et de sécurité préexistants dans l'Union du fleuve Mano, notamment les unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières. L'ONUSC a également collaboré avec ces unités dans le cadre d'une initiative conjointe pour l'évaluation des frontières mise en place avec la MINUL et l'OIM.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations

52 séances de consultation à l'intention du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sur la sécurité et la gestion des frontières, notamment la participation aux instances régionales s'intéressant aux questions relatives à la sécurité

1 évaluation nationale intégrée de la sécurité aux frontières et 1 stratégie nationale intégrée de la sécurité aux frontières, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les services nationaux de sécurité et de maintien de l'ordre

3 évaluations (couvrant 8 comtés frontaliers) des progrès réalisés en ce qui concerne la stabilisation des frontières, menées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Oui 52 séances de consultation sur la sécurité et la gestion des frontières, notamment sur la participation aux instances régionales s'intéressant aux questions relatives à la sécurité, ont été organisées à l'intention du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Service libérien de l'immigration. Les séances ont porté principalement sur le vol de titres de voyage et l'usurpation d'identité, la gestion des listes d'interdiction d'accès et le profilage des passagers ; la criminalité transfrontières, la migration irrégulière ou forcée, notamment la traite des êtres humains, dont les enfants ; les stratégies interinstitutions relatives à la sécurité des frontières ainsi qu'à la dissuasion, à la détection et à la gestion des menaces pesant sur la sécurité des frontières ; la tenue de réunions transfrontières et la coopération avec les unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières dans le cadre de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO ; la mise en œuvre de la stratégie de dialogue avec les étrangers et les communautés frontalières.

1 Rapport d'évaluation des frontières

1 rapport a été élaboré en collaboration avec l'OIM et l'ONUDDC, à l'issue de quoi des outils d'évaluation des frontières ont été mis au point. Des évaluations ont également été effectuées dans 6 points d'entrée au niveau de frontières terrestres, maritimes et aériennes. Les forces de l'ordre libériennes chargées de la gestion et de la sécurité des frontières ont élaboré, en collaboration avec l'OIM et l'ONUDDC, une stratégie nationale intégrée en matière de sécurité aux frontières conforme aux cadres de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO, qui a été diffusée aux parties chargées d'assurer la sécurité des frontières.

1 Évaluation effectuée

Prévues dans le cadre d'un programme de coopération transfrontière regroupant la MINUL, le PNUD et la FAO, ces évaluations devaient servir à surveiller la situation aux frontières. Les organismes des Nations Unies concernés ont finalement adhéré au programme en mars 2017. Étant donné le peu de temps disponible pour mettre en place le projet, une seule évaluation a été effectuée peu après le lancement. Des parties prenantes nationales y ont également participé,

8 séances de consultation (1 dans chaque comté concerné) sur la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, notamment en ce qui concerne la collaboration transfrontalière sur les questions relatives à la sécurité et à la stabilisation, à l'intention des autorités locales et des populations frontalières

3 documents de réflexion à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, notamment de la stratégie de communications, de la sécurité alimentaire et de l'initiative d'éducation bilingue, en collaboration avec la FAO, l'OIM, le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes

2 documents de réflexion à l'appui du dialogue bilatéral sur la collaboration transfrontalière mené entre les Gouvernements libérien et ivoirien

notamment : les Ministères de la justice, de l'agriculture et de l'intérieur, la Police nationale, le Service de l'immigration, l'Office national de sécurité, l'Office de lutte contre la drogue, les coordonnateurs des activités agricoles à l'échelle des comtés, les bureaux de l'agriculture des districts ainsi que des représentants de l'Union du fleuve Mano, d'organisations de la société civile et d'organisations de personnes âgées, de femmes et de jeunes.

9 Séances de consultation

9 séances de consultation ont été tenues (1 pour chaque comté concerné 1 à Monrovia) avant la réactivation des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières dans l'Union du fleuve Mano. La MINUL a appuyé les réunions sur l'orientation et la réactivation de ces unités, qui ont été tenues dans 9 localités proches des frontières que le Libéria partage avec la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire, où elles ont été déployées : Bo Waterside et Robertsport (comté de Grand Cape Mount) ; Ganta et Yekepa (comté de Nimba) ; Toe Town (comté de Grand Gedeh) ; Harper (comté de Maryland) et Gbarnga (comté de Bong).

1 Document de réflexion

1 document de réflexion présentant une évaluation des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières déployées au Libéria a été élaboré en mars pour permettre au secrétariat de l'Union du fleuve Mano et l'UNOWAS d'apporter un appui éclairé aux unités. Ce nombre inférieur aux prévisions est dû au fait que la signature de l'accord par les organismes des Nations Unies participants a été retardée.

1 Document de réflexion

1 document de réflexion sur l'état d'avancement du dialogue bilatéral mené entre les forces de sécurité libériennes et ivoiriennes a été élaboré en avril 2017. Le fait que l'objectif fixé n'ait pas été atteint s'explique par la fermeture de la frontière d'août 2014 à septembre 2016 en raison de l'épidémie d'Ebola et par la fermeture des bureaux locaux.

8 rapports (2 par trimestre) sur la sécurité aux frontières, notamment sur le trafic et les autres activités illicites aux frontières

5 Rapports

La MINUL a réalisé deux évaluations et participé à des évaluations conjointes de la sécurité aux frontières menées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les comtés de Grand Gedeh, River Gee et Nimba. L'objectif fixé n'a pas été atteint à cause de la fermeture des bureaux locaux et parce que les zones à évaluer étaient difficiles d'accès.

Composante 2 : état de droit

30. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, la Mission a centré son action, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, sur : a) l'application des lois et politiques sur la réforme de la justice et du secteur de la sécurité ; b) le renforcement des capacités des institutions chargées de la justice et de la sécurité, l'accent étant mis sur la gestion interne, la professionnalisation et les dispositifs de contrôle et de responsabilisation de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'administration pénitentiaire, du Ministère de la justice et de la magistrature ; c) les activités de conseil à la Police nationale libérienne au sujet de la planification des dispositifs de sécurité durant les élections ; d) le renforcement des capacités et des mécanismes des institutions nationales chargées de la justice et de la sécurité en vue de la décentralisation de la fourniture des services au Libéria ; e) l'appui aux institutions nationales afin de veiller au respect effectif des droits de l'homme et à la protection des civils ; f) l'appui au renforcement des efforts faits par le Gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

31. Conformément aux résolutions [2239 \(2015\)](#) et [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de pans essentiels des cadres de réforme des lois, des règlements, des instructions administratives et des politiques dans les secteurs de la justice et de la sécurité, en mettant l'accent sur le professionnalisme, le respect du principe de responsabilité et la supervision. Un projet de loi sur la protection des témoins et des lanceurs d'alerte, ainsi qu'une politique relative à la réforme de la législation nationale ont été validés. Un plan stratégique et des politiques essentielles ont été approuvés en vue de la gestion efficace du secteur pénitentiaire. La Mission a également aidé le Gouvernement à élaborer un projet de loi sur les prisons et une politique relative à l'aide juridictionnelle.

32. La Mission a également aidé le Gouvernement à donner effet au mémorandum d'accord conclu entre les Ministères de la défense nationale et de la justice concernant les procédures visant à faire juger des membres des Forces armées du Libéria par des tribunaux civils. De plus, les procureurs et les enquêteurs de la Commission libérienne de lutte contre la corruption et du Ministère de la justice ont été dotés des capacités nécessaires pour enquêter sur la criminalité en col blanc et engager des poursuites. La Police nationale libérienne et les autres institutions chargées du maintien de l'ordre ont bénéficié d'un mentorat et de conseils sur la planification des dispositifs de sécurité durant les élections et sur l'établissement d'un budget connexe.

33. La Mission a continué de renforcer les capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme ainsi que de protection des civils. À cet égard, elle a appuyé avec succès les efforts que la Commission nationale indépendante des droits

de l'homme a déployés pour préparer sa demande d'accréditation par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme. Elle a également encouragé la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et l'élaboration des rapports que le Libéria doit présenter conformément aux traités auxquels il est partie. Bien que le Gouvernement se soit engagé à ériger la mutilation génitale féminine en infraction, aucun projet de loi à cet effet n'a encore été élaboré.

34. Dans le cadre de la planification de la transition, la MINUL et le PNUD ont développé un programme commun d'appui aux initiatives de réforme de la justice pénale, en consultation avec les acteurs nationaux de ce secteur et les partenaires internationaux. La mise en œuvre du programme commun a commencé et permettra au PNUD de prendre la relève pour ce qui est des activités d'appui au secteur qui étaient jusqu'ici assurées par la Mission.

Réalisation escomptée 2.1 : Appui en vue de la mise en œuvre du cadre législatif et politique national en matière de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire national capables d'interpréter et de codifier le droit en vue d'appliquer les dispositions législatives, les politiques et les règlements relatifs à la justice et à la sécurité, dans le cadre de la transition en matière de sécurité (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 25)

Objectif atteint. 247 acteurs de l'appareil judiciaire ont reçu une formation en matière d'interprétation et de codification du droit en vue d'appliquer les dispositions législatives, les politiques et les règlements relatifs à la justice et à la sécurité, dans le cadre du transfert des compétences en matière de sécurité. Cette formation portait sur des domaines thématiques clefs tels que le droit régissant l'arrestation des personnes, les règles de la preuve, la loi sur le viol, la version révisée de la loi relative aux jurys, l'extension de la compétence juridictionnelle des tribunaux de police, la loi libérienne de lutte contre le blanchiment d'argent, la loi sur la liberté d'information, le règlement des différends fonciers, la médiation financière, la collecte et la préservation des éléments de preuve, la poursuite des infractions financières, les modes alternatifs de règlement des différends, la poursuite des affaires de corruption et l'administration des établissements pénitentiaires, y compris la gestion des incidents qui s'y produisent, et l'analyse du retour d'expérience. Le nombre d'acteurs formés a été plus élevé que prévu en raison du financement obtenu de l'Organisation internationale de droit du développement pour la formation de 20 acteurs de l'appareil judiciaire supplémentaires. La formation des 227 autres acteurs de l'appareil judiciaire a été dispensée dans le cadre d'un projet à effet rapide, qui a permis d'organiser davantage de sessions de formation à l'intention d'un plus grand nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations*

Élaboration de 4 documents consultatifs consacrés à l'application de la législation en matière de sécurité et de justice (lois relatives à

Non Les documents consultatifs consacrés à la mise en œuvre des politiques relatives à la réforme de la législation nationale et à l'aide juridictionnelle

la police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, au contrôle des armes à feu et des munitions et au code de justice militaire) et de 2 autres consacrés à la mise en œuvre des politiques relatives à la réforme de la législation nationale et à l'aide juridictionnelle

Organisation de 3 séances de mentorat et élaboration de 3 documents consultatifs sur la lutte contre la corruption et les poursuites des responsables à l'intention de la Commission libérienne de lutte contre la corruption, de la Division de la fraude économique et financière du Ministère de la justice et des magistrats

Tenue, avec le Ministère de la justice, les magistrats, le Bureau de l'administration pénitentiaire, la Commission de la réforme législative et la Commission de la gouvernance, de 2 séances d'information, de 1 formation au renforcement des capacités et de 2 séances de consultation en vue de l'élaboration de directives concernant les peines destinées aux acteurs du système de justice pénale, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

Réalisation de 2 examens de l'état de l'application des lois relatives à l'élargissement de la compétence juridictionnelle des tribunaux et à la réforme du système de jury

n'ont pas été élaborés, l'élaboration de la politique relative à la réforme de la législation nationale n'ayant été achevée qu'à la fin du cycle d'établissement des rapports et l'élaboration de la politique relative à l'aide juridictionnelle n'étant pas terminée. En raison de ce retard, la MINUL a axé son soutien sur le renforcement des capacités des acteurs de l'appareil judiciaire.

Oui 3 séances de mentorat sur la lutte contre la corruption et la répression des actes de corruption ont été organisées à l'intention de la Commission libérienne de lutte contre la corruption, de la Division de la fraude économique et financière du Ministère de la justice et des magistrats. Aucun document consultatif n'a été élaboré, la MINUL ayant décidé d'apporter son concours en priorité à la mise au point de la rédaction de la législation anticorruption. 1 atelier supplémentaire a été organisé en mai 2017 pour mettre la dernière main à la loi de protection des témoins et des lanceurs d'alerte et la valider.

Non 1 séance d'information sur les directives concernant les peines a été tenue avec le Président de la Cour suprême. Le Ministère de la Justice, les magistrats, le Bureau de l'administration pénitentiaire, la Commission de la réforme législative et la Commission de la gouvernance ont bénéficié d'un appui technique pour la mise au point d'une note de cadrage destinée aux acteurs du système de justice pénale libérien et visant à ce que les directives concernant les peines qu'ils élaborent soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le projet de note de cadrage a été communiqué au Président de la Cour suprême et examiné en mai 2017 au cours d'un séminaire-retraite réunissant des acteurs de l'appareil judiciaire. Les tribunaux étant en session, il n'a pas été possible de mener à bien 1 séance de renforcement des capacités avant la fin de l'exercice.

Oui 1 examen de l'état de l'application des lois relatives à la réforme du système de jury a été réalisé en collaboration avec le Bureau chargé de l'administration des jurys.

1 séance a été tenue avec le Bureau chargé de l'administration des jurys pour passer en revue et valider le manuel de procédure relatif à

l'administration des jurys à la lumière des réformes de l'administration des jurys.

Tenue de 3 réunions avec les acteurs de l'appareil judiciaire concernés (procureurs, avocats commis d'office, juges, magistrats et greffiers) pour examiner les lois qui ont des incidences en matière de détention provisoire

Oui 3 réunions ont été tenues avec les procureurs, les avocats commis d'office et la formation plénière de la Cour suprême pour examiner les questions de plaider-coupable, de législation sur l'arrestation des personnes, de règles de la collecte des preuves et de modes alternatifs de règlement des différends. Une session de renforcement des capacités de 3 jours a été organisée à l'intention des greffiers sur la mise en état et la tenue des dossiers et leurs incidences sur la détention provisoire.

Organisation de 52 séances pour tenir la Police nationale libérienne informée de l'élaboration et de l'application des règles et directives découlant de la loi relative au contrôle des armes à feu et des munitions

Non Le Gouvernement avait accepté de faire appel aux services d'un consultant en vue de l'aider à élaborer des règles ayant trait à l'application de la loi relative au contrôle des armes à feu et des munitions. Il n'a toutefois pas été en mesure de recourir aux services de ce consultant du fait de contraintes budgétaires. En conséquence, les règlements n'ont pas été rédigés et les réunions de consultation n'ont pu avoir lieu.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des capacités et des mécanismes en place dans les institutions nationales chargées de la justice et de la sécurité en vue de la décentralisation des services

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire ayant les compétences voulues pour traiter des affaires et statuer conformément aux dispositions constitutionnelles et législatives (2014/15 : 115 ; 2015/16 : 120 ; 2016/17 : 180)

Objectif atteint. 257 acteurs de l'appareil judiciaire (47 procureurs, 30 membres des services de police, 35 avocats commis d'office, 25 prestataires de services alternatifs de règlement des différends, 60 officiers s'occupant des affaires de violence sexuelle et sexiste, et 60 greffiers) ont reçu une formation sur la mise en état et le jugement des affaires conformément aux dispositions constitutionnelles et législatives. Il y a eu davantage de bénéficiaires que prévu grâce à la collaboration de la MINUL avec l'Organisation internationale de droit du développement, qui avait organisé une session de formation sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention des acteurs de l'appareil judiciaire. La MINUL, au moyen de projets à effet rapide, a financé la formation de 40 participants et l'Organisation internationale de droit du développement a couvert les frais de formation des 20 autres participants.

Augmentation du nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire qui disposent des compétences nécessaires en matière de poursuites et de défense pour statuer sur des affaires de violence

Objectif atteint. Une session de formation dispensée en mars 2017 à 60 acteurs de l'appareil judiciaire national a porté sur les compétences en matière de poursuites et de défense, l'instruction, l'audition des victimes, la conduite à tenir devant les rescapés de violences sexuelles et sexistes et la voie à suivre pour le jugement diligent de ces affaires. Un nombre

| | |
|--|--|
| sexuelle et sexiste (2014/15 : 16 ; 2015/16 : 26 ; 2016/17 : 40) | plus élevé que prévu d'acteurs concernés a pu bénéficier de la formation grâce à une collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement, qui a couvert les frais de participation de 20 personnes, et le Gouvernement libérien. |
| Augmentation du nombre de membres de la direction du Bureau de l'administration pénitentiaire ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer la gestion des prisons, notamment pour gérer les incidents touchant à la sécurité dans le respect des normes internationales et pour amener les responsables de violations à rendre compte de leurs actes (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 20) | Objectif atteint. 60 agents pénitentiaires (dont 14 femmes) bénéficiaires d'une formation destinée aux cadres moyens ont suivi des cours pour améliorer leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine de la gestion des prisons et mieux pouvoir gérer les incidents touchant à la sécurité. La formation a été dispensée à un plus grand nombre d'agents que prévu dans le but de renforcer et de développer la capacité des cadres moyens d'exercer leurs responsabilités pénitentiaires. Le nombre de bénéficiaires supérieur aux prévisions s'explique par les demandes de sessions supplémentaires formulées par les interlocuteurs nationaux désireux d'en bénéficier avant que la MINUL ne soit plus en mesure d'apporter son concours au secteur pénitentiaire. |

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations</i> |
|--|---|
| 5 séances de consultation portant sur les méthodes d'enseignement, les compétences des adultes en matière d'apprentissage et de présentation et les stratégies relatives à la progression et à la gestion des affaires, à l'intention des avocats commis d'office, des greffiers, des agents de probation et des inspecteurs des services judiciaires, dans le cadre de l'Institut de formation judiciaire | Oui 5 séances de consultation organisées en août, septembre et novembre 2016 et en mai 2017 dans le cadre de l'Institut de formation judiciaire à l'intention des avocats commis d'office, des greffiers, des agents de probation et des inspecteurs des services judiciaires, ont porté sur les méthodes d'enseignement, l'apprentissage des adultes, les techniques de communication et les stratégies relatives à la progression et à la gestion des affaires. |
| 6 séances de consultation à l'intention des prestataires de services judiciaires concernant la lutte contre la détention provisoire prolongée (2 pour les avocats commis d'office, 2 pour les procureurs et 2 pour les juges) | Oui 6 séances de consultation ont été organisées à l'intention des prestataires de services judiciaires concernant la lutte contre la détention provisoire prolongée : 2 à l'intention des avocats commis d'office sur l'examen des dossiers et l'instruction des affaires ; 2 à l'intention des procureurs sur l'instruction des affaires, les bases de données servant au suivi de la progression des affaires et la poursuite des affaires de corruption ; 2 à l'intention des magistrats et des juges sur les modes alternatifs de règlement des différends et le plaider-coupable. Ces réunions étaient axées sur la réduction du nombre de personnes en détention provisoire. |
| 1 atelier à l'intention de la Commission électorale nationale, des magistrats et des administrateurs électoraux, portant sur le droit électoral, les mécanismes de règlement des | Oui 1 séminaire-retraite a été organisé en mai 2017 avec l'appui de la MINUL à l'intention de la Commission électorale nationale, des magistrats et des juges de première instance. Les sujets |

différends électoraux et les méthodes permettant un règlement rapide et efficace de ces différends

2 séances de consultation, soit une à l'intention des juges consacrée au règlement des différends électoraux, à la prise de décisions favorables à l'exercice du droit de vote et au renforcement des capacités nécessaires pour exercer un contrôle judiciaire en vue d'élections libres et régulières, et une à l'intention de la Commission électorale nationale, des magistrats et des administrateurs électoraux portant sur le droit électoral, l'administration, les mécanismes de règlement des différends électoraux et les méthodes permettant de régler ces litiges rapidement et efficacement

1 atelier sur la politique relative à l'aide juridictionnelle à l'intention des acteurs de l'appareil judiciaire national et des entités du secteur privé qui fournissent une aide juridictionnelle, y compris les avocats commis d'office, l'Association des avocates du Libéria, la Commission justice et paix de l'Église catholique, le Centre Carter et d'autres organisations de la société civile

1 séance de consultation sur le règlement des affaires à l'intention des procureurs chargés des cas de violence sexuelle et sexiste et de traite des êtres humains

100 séances de consultation consacrées à la planification pour 25 hauts fonctionnaires du Bureau de l'administration pénitentiaire (4 réunions chacun), dans le prolongement des formations organisées pour les membres de la direction du Bureau au cours de la période 2015/16

traités étaient le droit électoral, les mécanismes de règlement des différends électoraux et les méthodes permettant un règlement rapide et efficace de ces différends.

Oui 2 séances de consultation sur le règlement des différends électoraux tenues en février et mars 2017 ont abouti à l'organisation d'un séminaire-retraite en mai 2017. La Commission électorale nationale a participé à l'examen de la question de la procédure de règlement des différends électoraux.

Oui 1 atelier portant sur la politique d'aide juridictionnelle a été organisé en février 2017 avec la participation d'avocats commis d'office, de l'Association des avocates du Libéria, de la Commission justice et paix de l'Église catholique et d'autres organisations de la société civile. Un projet de politique d'aide juridictionnelle a été élaboré et diffusé auprès des parties prenantes pour en recueillir les observations. Il devrait être approuvé en août 2018.

2 Séances de consultation :

1 séance sur le règlement des affaires à l'intention des procureurs chargés des cas de violence sexuelle et sexiste et de traite des êtres humains, organisée en collaboration avec le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (États-Unis), et 1 séance sur le traitement des affaires de violence sexuelle et sexiste et la poursuite des auteurs de telles violences à l'intention de la cellule de lutte contre ces violences, organisée en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement et le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs.

Non 43 séances de planification ont été organisées à l'intention des hauts fonctionnaires du Bureau de l'administration pénitentiaire. Le nombre de séances inférieur aux prévisions est dû à l'indisponibilité de certains membres de la direction du Bureau et au mauvais état des routes, qui a empêché les membres du personnel

| | |
|---|--|
| <p>104 réunions de consultation avec la Police nationale libérienne pour renforcer ses capacités de mener des enquêtes de manière efficace et rationnelle (52) et soutenir la décentralisation des capacités d'enquête et de poursuites dans les affaires de violence sexuelle et sexiste et de grande criminalité organisée (52)</p> | <p>concernés de se rendre à Cestos City, Fish Town, Harper et Greenville pendant la saison des pluies.</p> <p>Oui 104 réunions de consultation ont été organisées avec la Police nationale libérienne afin de renforcer ses capacités de mener des enquêtes et des poursuites de façon plus efficace et rationnelle dans les affaires de violence sexuelle et sexiste et de criminalité organisée à travers le pays. Les réunions ont été axées sur l'établissement de cadres juridiques et de procédures couvrant l'ensemble de la chaîne de responsabilité et d'intégrité.</p> |
| <p>12 séances de consultation avec la Police nationale libérienne, les attachés de liaison des tribunaux et les procureurs pour les encourager à renforcer leurs partenariats et leur coopération et à mieux coordonner leurs activités d'enquête et de poursuites</p> | <p>Oui 12 séances de consultation ont été organisées avec la Police nationale libérienne, les attachés de liaison des tribunaux et les procureurs du Ministère de la justice afin de les encourager à renforcer leurs partenariats et leur coopération et à mieux coordonner leurs activités d'enquête et de poursuites. Elles ont notamment compris des ateliers communs sur l'application du mémorandum d'accord visant à améliorer cette coordination, auxquels ont participé des officiers de la Police nationale libérienne et des procureurs de l'ensemble des 15 comtés.</p> |
| <p>4 séances de consultation à l'intention des membres de la Police nationale libérienne concernant les normes juridiques relatives aux arrestations et les méthodes d'enquête, en particulier s'agissant de préserver les preuves et de monter des dossiers</p> | <p>Oui 4 séances de consultation organisées à l'intention de 96 membres de la Police nationale libérienne, dont 10 femmes, ont porté sur les normes juridiques relatives aux arrestations et les méthodes d'enquête, et plus précisément sur la préservation des preuves, la constitution des dossiers et la mise en place d'un système de classement normalisé au sein de la Police nationale libérienne. Elles ont notamment compris des séances à l'intention de : 40 agents (dont 4 femmes) travaillant au département des services de police criminelle et à la section de la protection des femmes et des enfants de la Police nationale libérienne à Monrovia ; 18 agents, dont 2 femmes, du comté de Grand Bassa ; 21 agents, dont 4 femmes, du comté de Grand Gedeh ; 17 agents du comté de Grand Cape Mount. 4 agents de l'Office libérien de lutte contre la drogue ont également bénéficié de cette formation.</p> |
| <p>156 réunions de consultation à l'intention de membres de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation afin d'appuyer la décentralisation des capacités</p> | <p>Oui 156 réunions de consultation ont été organisées dans les 15 comtés à l'intention de membres de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation dans le cadre</p> |

en matière d'administration, de gestion des ressources humaines et de gestion des installations et du parc automobile (52), d'aider les participants à exercer leur autorité et à appliquer le principe de délégation des pouvoirs (52) et de favoriser la décentralisation des responsabilités des autorités publiques (52)

du concours apporté à la décentralisation de leurs services. 52 réunions ont porté sur la gestion des installations et du parc automobile, 52 autres sur l'application des principes de responsabilité et de délégation des pouvoirs ; 52 autres réunions ont été consacrées à la décentralisation de l'obligation redditionnelle des responsables.

Réalisation escomptée 2.3 : Appui en vue de l'amélioration de la protection des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'acteurs étatiques et de la société civile qui ont connaissance des recommandations issues de l'examen périodique universel et des mesures prévues dans le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et qui possèdent les compétences nécessaires en matière de sensibilisation pour appuyer l'application des recommandations, y compris les mesures visant à tenir les auteurs de violations comptables de leurs actes (2014/15 : 20 ; 2015/16 : 23 ; 2016/17 : 26)

Objectif atteint. 26 acteurs étatiques et de la société civile ont pris part à des réunions de travail et réunions techniques de consultations visant à contribuer à faire connaître les recommandations issues de l'examen périodique universel et les mesures du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et à en renforcer l'application et le suivi. Il s'agissait notamment de responsables des services administratifs et judiciaires des comtés, de représentants d'associations locales et de groupes de jeunes, et de chefs coutumiers. Ces échanges ont consisté, entre autres, en séances consacrées à l'élaboration des rapports destinés aux organes conventionnels et aux obligations du Gouvernement libérien dans le domaine des droits de l'homme, y compris l'examen des questions relatives à la violence sexuelle et sexiste.

Révision, par les membres et le personnel de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, des directives et des modèles relatifs à la surveillance de la situation des droits de l'homme, à l'établissement de rapports sur la question et à l'élaboration de solutions (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 4 ; 2016/17 : 6)

Objectif atteint. 6 directives et modèles ont été mis au point après qu'une aide consultative et technique ciblée a été apportée à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme pour lui permettre de fonctionner plus efficacement. La version révisée des directives et des modèles et ceux qui ont été rajoutés comprenaient un outil de surveillance du respect des droits de l'homme en milieu carcéral, des plans d'action mensuels destinés aux spécialistes des droits de l'homme et les rapports d'activités mensuels qu'ils devaient élaborer, un modèle de rapport sur la situation des droits de l'homme, des directives portant sur la surveillance des exactions et des violations des droits de l'homme, et un guide portant sur les modalités de remontée de l'information sur les discours haineux.

Augmentation du nombre d'acteurs étatiques et de la société civile qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir la prise en compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans les lois, politiques et programmes relatifs à la violence sexuelle et sexiste (2014/15 : 16 ; 2015/16 : 19 ; 2016/17 : 22)

Objectif atteint. 22 acteurs étatiques et de la société civile supplémentaires ont pris part à des séances de travail et de consultations portant sur la systématisation et l'amélioration de la politique suivie en ce qui concerne les droits de l'homme et les questions d'égalité des sexes dans les cadres et programmes nationaux de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, notamment par l'intermédiaire de textes législatifs comme la loi sur la violence domestique et de l'élaboration d'un projet de loi portant interdiction des mutilations génitales féminines. Au nombre des acteurs bénéficiaires figuraient les bureaux de comté du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de

la protection sociale, les associations de femmes, de marchands et d'enseignants ainsi que l'équipe spéciale nationale chargée de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|---|--|
| <p>Organisation de 12 réunions de travail et de consultations consacrées à la mise en œuvre du plan d'action et des recommandations issues de l'examen périodique universel avec le Comité directeur du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, comprenant des organisations de la société civile et des acteurs gouvernementaux</p> | Oui | <p>12 réunions ont été organisées avec des membres du Comité directeur du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et des représentants des pouvoirs publics des comtés et de la société civile afin d'appuyer la diffusion, l'examen, l'application et le suivi des mesures prévues dans le Plan d'action et des recommandations issues de l'examen périodique universel. Elles se sont tenues dans les comtés de Montserrado, Grand Gedeh, Maryland, Gbarpolu et Grand Bassa.</p> |
| <p>Organisation de 5 réunions de travail avec les coordonnateurs pour les droits de l'homme du Gouvernement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des organisations de la société civile en vue d'améliorer la présentation des rapports aux organes conventionnels et de faciliter l'action des titulaires de procédures spéciales</p> | Oui | <p>ONU-Femmes, en sa qualité de partenaire de réalisation et dans le cadre d'une activité de son programme, a organisé 5 réunions de travail, dont 3 à l'intention des acteurs nationaux représentant les appareils exécutif et législatif, les collectivités locales des comtés et la société civile, consacrées à l'examen des rapports présentés aux organes conventionnels et l'amélioration de leur présentation et des procédures spéciales ; 1 avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, consacrée au rôle qu'elle tient en ce qui concerne la présentation de rapports aux organes conventionnels ; et 1 avec la Division des droits de l'homme du Ministère de la justice, visant à l'assister au niveau de la présentation des rapports aux organes conventionnels et les procédures spéciales. Ces réunions ont permis de commencer l'élaboration de 3 de ces rapports, actuellement en cours de rédaction, sur les sujets suivants : droits des personnes handicapées ; droits économiques, sociaux et culturels ; torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p> |
| <p>2 réunions de consultation avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme portant sur les mesures de surveillance, de communication de l'information, de promotion et de suivi visant à assurer le respect des normes relatives aux droits de l'homme, notamment s'agissant de la détention provisoire et des enfants délinquants, sur la mise en œuvre du programme Palava Hut et sur la promotion de</p> | Oui | <p>1 réunion technique consultative a été organisée avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme sur les mesures de surveillance, de communication de l'information, de promotion et de suivi visant à assurer le respect des normes relatives aux droits de l'homme, notamment s'agissant de la détention provisoire et des enfants délinquants. 1 réunion de consultation avec la Commission a également</p> |

l'application des autres recommandations de la Commission vérité et réconciliation

12 séances de consultation avec la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, le Bureau de l'administration pénitentiaire, la magistrature et les Forces armées du Libéria afin d'améliorer l'application des normes relatives aux droits de l'homme et de veiller à ce qu'elles soient systématiquement prises en compte dans les politiques et activités des pouvoirs publics

1 rapport analytique sur le respect du principe de responsabilité pénale des auteurs de violence sexuelle et sexiste, la capacité des équipes spéciales des comtés d'appliquer des mesures correctives et les mécanismes chargés de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes

12 séances de consultation et de travail à l'intention de 10 acteurs étatiques et acteurs de la société civile, consacrées à la surveillance et à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, à la poursuite des auteurs de tels actes, et au renforcement de la protection des groupes marginalisés grâce à l'application des normes pertinentes en matière de droits de l'homme, dans le cadre du programme conjoint de lutte contre la violence sexuelle et sexiste du Gouvernement libérien et de l'ONU

15 séances de consultation et de travail avec des acteurs de la société civile, des associations locales et le Forum des partenaires pour les questions de protection, en vue de renforcer les activités de surveillance, de communication de

été consacrée aux audiences pilotes organisées dans les comtés de Lofa et de Grand Gedeh dans le cadre du programme Palava Hut (arbres à palabres).

Oui 11 séances consacrées au renforcement de l'intégration de la formation et de la surveillance dans le domaine des droits de l'homme ont été organisées avec la Police nationale libérienne (3 séances), le Bureau de l'immigration et de la naturalisation (aujourd'hui Service libérien de l'immigration, 4 séances), la magistrature et les Forces armées du Libéria (4 séances) afin d'améliorer l'application des normes relatives aux droits de l'homme et de veiller à ce qu'elles soient systématiquement prises en compte dans les politiques et activités.

En outre, au cours de l'exercice, 1 séance a été consacrée à la diffusion de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Y ont participé des représentants de la Police nationale libérienne, du Service libérien de l'immigration, du Bureau de l'administration pénitentiaire et des Forces armées du Libéria.

Oui 1 rapport public traitant du problème de l'impunité dans les affaires de viol au Libéria a été publié en octobre 2016. Il mettait en exergue des affaires de viol et de violence sexuelle et sexiste et comportait des recommandations en matière de mesures correctives.

Oui 6 séances de consultation et de travail ont été tenues avec des partenaires nationaux, à savoir 10 acteurs étatiques et de la société civile, portant sur la surveillance et la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la poursuite des auteurs de ces actes aux fins d'améliorer la prévention et la répression de ce type de violences.

6 séances de consultation et de travail portant sur la protection des groupes marginalisés ont été tenues à l'intention de la Commission nationale des personnes handicapées et de l'Union nationale des organisations de personnes handicapées.

Oui 14 séances ont été tenues avec des représentants de la société civile et des associations locales sur les questions de défense et de protection des droits de l'homme et le renforcement des activités de sensibilisation et de surveillance en la matière.

l'information, de sensibilisation et de constitution de réseaux dans le domaine des droits de l'homme et de donner aux communautés les moyens de régler les questions relatives aux droits de l'homme

Elles ont conduit à la création de la Plateforme de la société civile pour la défense des droits de l'homme, qui vise à renforcer les capacités de la société civile en matière de surveillance du respect des droits de l'homme.

En plus des 14 séances susmentionnées, 1 séance a été tenue avec le Forum des partenaires pour les questions de protection au sujet de la surveillance en matière de droits de l'homme et, plus particulièrement, des violations ou atteintes aux droits de l'homme commises par les forces chargées de la sécurité.

5 réunions de travail avec les chefs coutumiers nationaux et les organisations de la société civile consacrées au caractère universel des droits de l'homme, au respect d'une culture positive et aux mesures visant à mettre fin aux pratiques culturelles préjudiciables, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur

Oui En collaboration avec le Ministère de l'intérieur et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, la MINUL a tenu 4 réunions avec des chefs coutumiers, conseils de sages, chefs locaux et groupes de la société civile afin de cerner les problèmes relatifs aux droits de l'homme ayant trait aux pratiques culturelles préjudiciables, d'en débattre et d'y mettre un terme.

1 conférence de travail a également été organisée en octobre 2016 avec le Conseil national des chefs et des anciens, et en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et le Centre Carter, pour traiter des questions relatives à violence sexuelle et sexiste, aux droits fonciers et aux élections.

Réalisation escomptée 2.4 : Appui en vue de l'amélioration de la gouvernance démocratique et du contrôle du secteur de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les responsables de la sécurité nationale possèdent les compétences d'élaboration et d'analyse nécessaires pour mettre au point une stratégie de sécurité nationale applicable après le retrait de la Mission (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 20)

Objectif atteint. 20 responsables de la sécurité nationale possèdent les compétences d'élaboration et d'analyse nécessaires pour mettre au point une stratégie nationale applicable après le retrait de la Mission, après avoir suivi 5 séances de mentorat avec le comité technique d'examen du secrétariat du Conseil de sécurité nationale et suite à l'organisation par le Conseil de sécurité nationale, en novembre 2016, de 1 table ronde sur le projet de stratégie de sécurité nationale, avec le concours technique de la MINUL.

Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui participent aux consultations et aux mécanismes officiels de gouvernance en matière de sécurité (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 40)

Objectif atteint. Le nombre d'organisations de la société civile qui participent aux consultations et aux mécanismes officiels de gouvernance en matière de sécurité s'élève maintenant à 50, grâce aux dialogues publics organisés à l'Université du Libéria par le groupe de réflexion sur la réforme du secteur de la sécurité et à l'examen de la stratégie de sécurité nationale. Le niveau de participation supérieur aux prévisions s'explique par le vif intérêt manifesté par plusieurs organisations de la société

civile aux travaux du groupe de réflexion sur la réforme du secteur de la sécurité.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|--|---|--|
| 2 guides de poche sur les droits de l'homme et la protection des civils, y compris les droits fondamentaux des citoyens, à l'intention du personnel du secteur de la sécurité du Libéria | Non | Il n'a pas été obtenu d'accord final sur ce projet avec les organes libériens chargés de la sécurité. |
| 1 document consultatif sur les formules d'examen de la stratégie de sécurité nationale et 1 séminaire-retraite consacré à la réforme du secteur de la sécurité avec des acteurs nationaux et des partenaires internationaux afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale applicable après le retrait de la Mission | Oui | 1 document consultatif a été élaboré sur les formules d'examen de la stratégie de sécurité nationale et 1 séminaire-retraite s'est tenu en novembre 2016 sur la réforme du secteur de la sécurité avec des acteurs nationaux et des partenaires internationaux. |
| 2 séminaires avec la participation du Groupe de travail de la société civile libérienne sur la réforme du secteur de la sécurité, des universités libériennes et d'acteurs issus du secteur de la sécurité afin d'enrichir le débat national sur la réforme du secteur de la sécurité | Oui | 5 séminaires ont été organisés en février 2017 sur la réforme du secteur de la sécurité, et plus précisément sur les moyens de renforcer la confiance de la population dans les institutions chargées de la sécurité grâce à une plus grande participation de la société civile à la réforme du secteur de la sécurité au Libéria. Y ont pris part le Groupe de travail de la société civile libérienne sur la réforme du secteur de la sécurité, des universités libériennes et des institutions du secteur de la sécurité. |
| 1 programme de formation sur la justice militaire assorti d'un manuel et destiné aux membres des Forces armées du Libéria, en collaboration avec le Ministère de la défense et le Gouvernement des États-Unis | Non | Le Gouvernement des États-Unis a décidé de se charger de cette tâche au niveau bilatéral. |
| 1 séance de consultation à l'intention des fonctionnaires libériens chargés de la gestion du secteur de la sécurité, en collaboration avec le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et les partenaires bilatéraux | Oui | 1 séance de consultation a été tenue en avril 2017 pour les fonctionnaires libériens chargés de la gestion du secteur de la sécurité, en collaboration avec le Ministère de la défense et les partenaires bilatéraux. |
| 2 rapports sur le renforcement des capacités et les priorités en matière de réforme de la Police nationale libérienne (1) et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation (1), avec leur collaboration | Oui | 2 rapports sur la Police nationale libérienne et sur le renforcement des capacités et les priorités du Bureau de l'immigration et de la naturalisation (Service libérien de l'immigration) en matière de réforme ont été élaborés, avec leur collaboration, à la suite du séminaire-retraite d'auto-évaluation interne de leurs institutions respectives, tenu en août 2016. |

3 séances de consultation à l'intention des acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité portant sur la mise en place des mécanismes civils de contrôle et d'inspection prévus par la loi

Non Il n'a pas été tenu de séance sur la mise en place des mécanismes civils de contrôle et d'inspection prévus par la loi, le Gouvernement n'ayant pas encore financé la mise en œuvre de ces mécanismes.

2 documents consultatifs sur les pratiques exemplaires à l'intention des dirigeants des comités législatifs responsables du contrôle du secteur de la sécurité

Non À la suite de discussions avec les parties prenantes, notamment les dirigeants des comités législatifs, la MINUL a pris la décision de consacrer son appui au renforcement des capacités après une évaluation approfondie des besoins. En mai 2017, une mission exploratoire de l'Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité a évalué les besoins du Sénat et de la Chambre des représentants et de leurs membres. Un projet de rapport élaboré par la mission a été communiqué à la MINUL en juin 2017. Un programme complet de renforcement des capacités des comités responsables du contrôle des secteurs de la justice et de la sécurité est prévu dans le cadre du programme conjoint du PNUD et de la MINUL et devrait démarrer en novembre 2017.

Composante 3 : consolidation de la paix et appui

35. Au cours de la période considérée, de nouveaux progrès ont été réalisés dans la consolidation de la paix au Libéria, comme le démontrent l'adoption de la loi relative à l'autorité foncière, la décentralisation progressive des services de base vers les comtés et le règlement de certains différends de longue date relatifs aux concessions. D'importants obstacles subsistent toutefois sur le chemin de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Des efforts considérables ont été déployés pour favoriser l'adoption de la loi sur les droits fonciers, y compris des consultations de haut niveau avec l'équipe spéciale intérimaire sur la propriété foncière, différents groupes professionnels et des militants de la société civile. En prévision de la période électorale, la MINUL a renforcé les capacités locales de prévention des conflits en mettant particulièrement l'accent sur les structures existant à l'échelle des comtés en matière de réconciliation à long terme et de gestion des différends. Des initiatives ont été prises dans le but de renforcer la cohésion sociale et de faire progresser la réconciliation nationale, avec un accent particulier sur la décentralisation, la gouvernance locale et la réforme agraire. Parallèlement, la MINUL a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement libérien au renforcement des capacités d'alerte rapide et d'intervention rapide en vue de prévenir, d'atténuer et de régler les conflits.

36. La MINUL a continué d'apporter son concours à la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de gouvernance locale du Gouvernement. Bien que le projet de loi sur l'administration locale n'ait pas été promulgué, la MINUL a préconisé la décentralisation de la prestation des services de base au niveau des comtés et le renforcement de la prise en charge de la gouvernance locale par les citoyens. Quatre nouveaux centres de services ont été ouverts à l'échelon des comtés au cours de la

période considérée ; ils concernent les comtés de Bomi, de Gbarpolu, de Grand Cape Mount et de Grand Gedeh, et portent à huit le nombre total de ces centres dans le pays.

37. La MINUL a continué de recourir aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour encourager le Gouvernement et les partis politiques à renforcer la participation des femmes à la gouvernance et aux processus politiques, notamment dans le contexte des élections présidentielle et législatives prévues en octobre 2017. En mars 2017, le Président de la Commission électorale nationale a indiqué que la Commission entendait toujours appliquer la disposition relative à la loi électorale en vertu de laquelle les partis politiques doivent s'efforcer de présenter 30 % de femmes parmi leurs candidats. En juin 2017, un mémorandum d'accord signé entre la Commission électorale nationale et certains partis politiques a invité les partis à démontrer de quelle façon concrète ils soutenaient cet engagement.

38. L'établissement du premier indice de cohésion sociale et de réconciliation au Libéria a été achevé en mai 2017. Mis en place avec le concours de la MINUL et du PNUD, il permet une analyse prédictive qui aidera le Gouvernement et les partenaires internationaux à recenser les politiques et pratiques fondées sur des données factuelles qui sont susceptibles de contribuer à optimiser l'appui apporté en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le Bureau libérien pour la consolidation de la paix s'appuiera sur les résultats obtenus pour remanier la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale et assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix au Libéria. La MINUL a tenu compte, dans son évaluation des risques du scrutin, de l'outil d'analyse qu'offre l'indice de cohésion sociale et de réconciliation. Le Gouvernement libérien s'est engagé à s'appuyer sur un programme à plus long terme tirant parti de cet indice pour orienter son action afin de réaliser les cibles de l'objectif 16 de développement durable, à savoir : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

39. En application de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement libérien, en consultation avec la communauté internationale, les partis politiques et les organisations de la société civile, ont élaboré conjointement un plan de consolidation de la paix que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité en avril 2017 (voir [S/2017/282](#)). Ce plan intégré de transition définit les priorités en matière de consolidation de la paix et les engagements pris par l'ONU afin de pérenniser la paix au Libéria au-delà de la durée de vie de la Mission. Mis au point dans le cadre du retrait progressif des effectifs de la Mission, il fait fond sur les priorités définies dans le plan de consolidation de la paix au Libéria.

Réalisation escomptée 3.1 : Capacité accrue des autorités nationales d'organiser de façon crédible et pacifique un référendum constitutionnel en 2016/17 et de préparer les élections présidentielle et législatives de 2017

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

La Commission électorale nationale a accès aux pratiques et mesures de référence ainsi qu'aux enseignements tirés de l'expérience relatifs à la préparation et à l'organisation d'un référendum constitutionnel et d'élections présidentielle et législatives, y compris en ce qui concerne la participation des femmes et la résolution des contentieux électoraux

Objectif atteint. La MINUL et la Commission électorale nationale ont régulièrement collaboré et partagé leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Ainsi, la Commission s'est engagée à atteindre une représentation des femmes de 30 % à des postes électifs, conformément au Protocole de Maputo. La MINUL, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et avec ses partenaires internationaux, a également appuyé la tenue d'ateliers et de débats sur tous les aspects de la préparation des élections et du règlement des contentieux électoraux. Le PNUD dispose d'une équipe de projet d'assistance électorale pleinement intégrée à la Commission électorale nationale afin d'apporter son soutien et de partager ses meilleures pratiques.

La Commission électorale nationale a les compétences nécessaires pour élaborer les plans et les budgets complets qui seront nécessaires à la sécurité et à la logistique du référendum sur la Constitution ainsi que des élections présidentielle et législatives

Objectif atteint. La Commission électorale nationale a continué de mettre l'accent sur la préparation des élections présidentielle et législatives, toutes les parties prenantes ayant convenu d'organiser un référendum à la suite de ces élections. Un budget a été établi pour les élections, et la Commission électorale nationale a reçu des versements réguliers pendant l'exercice budgétaire 2016/17. La Commission a en outre organisé des séances de formation à l'intention des agents chargés de l'inscription des électeurs et de la publication des listes électorales et mené à bien ces opérations dans le cadre du plan approuvé en novembre 2016. Elle prépare actuellement des plans logistiques et opérationnels avec le soutien d'un consultant recruté par le PNUD.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations*

1 forum des parties prenantes destiné à promouvoir la participation effective de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, à la préparation et à l'organisation du référendum constitutionnel, en collaboration avec la Commission électorale nationale, le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNICEF

Non Les consultations avec la Commission électorale nationale, le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNICEF ont été suspendues car le processus relatif au référendum constitutionnel n'a pas été mené à bien pendant l'exercice considéré. Toutefois, la MINUL a préparé et transmis à la Commission électorale nationale un projet de note de cadrage sur la promotion de la participation effective de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, dans le cadre de l'assistance fournie en 2017 aux élections présidentielle et législatives (Chambre des représentants).

2 forums consultatifs réunissant des représentants de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de la société civile en vue de promouvoir l'éducation des électeurs aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes, ainsi qu'un suivi et une communication de l'information efficaces dans le cadre de l'organisation du référendum

1 document consultatif destiné à la Commission électorale nationale portant sur les aspects techniques du référendum national, notamment sur la présentation claire et uniformisée des bulletins de vote, et directives à l'intention des agents participant à l'organisation du référendum et des élections législatives et présidentielle, élaborées en collaboration avec le PNUD

2 documents consultatifs destinés à la Commission électorale nationale portant sur les propositions de réformes constitutionnelles et les dispositions de la loi électorale mises aux voix dans le cadre du référendum, ainsi que sur la tenue des élections législatives et présidentielle

1 rapport, élaboré en collaboration avec le PNUD, destiné à la Commission électorale nationale et portant sur les procédures légales et réglementaires relatives aux élections, et notamment sur les procédures de recours

1 examen des dispositifs de sécurité prévus pour le référendum, réalisé en collaboration avec le PNUD et dont les conclusions seront transmises à la Commission électorale nationale

Oui La MINUL a fourni un appui régulier à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en organisant notamment 2 séances techniques et consultatives sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme, à la problématique hommes-femmes et aux élections et en mettant l'accent sur le suivi de la participation des femmes et des groupes vulnérables, y compris des personnes handicapées, au processus électoral.

Non Le Sénat doit encore approuver les propositions de révision de la Constitution. La Commission électorale nationale, en collaboration avec le PNUD et avec d'autres partenaires internationaux, a élaboré des directives à l'intention des agents participant à l'organisation des élections législatives et présidentielle.

Non Bien qu'aucun document consultatif n'ait été préparé, des échanges de points de vue, d'expériences et de documents ont eu lieu avec la Commission électorale nationale, comme cela avait été demandé. Des discussions se sont tenues entre la MINUL et la Commission aux niveaux opérationnel et décisionnel, au sujet notamment de l'application de l'article de la loi électorale concernant la nécessité d'une représentation de 30 % de femmes dans le cadre du processus de nomination des candidats, sur la base de l'analyse du projet de loi en faveur d'une participation et d'une représentation équitables réalisées par la MINUL.

Non Aucun rapport n'a été publié. Toutefois, la MINUL et le PNUD ont fourni un appui technique à la Commission électorale nationale en vue de la préparation des élections. Des discussions se sont tenues entre la MINUL et la Commission aux niveaux opérationnel et décisionnel, pour lever notamment toute ambiguïté dans les règles et directives encadrant les partis politiques et les candidats indépendants.

Non Aucun examen n'a été réalisé, le référendum devant se tenir pendant l'exercice 2017/18.

2 ateliers portant sur les moyens d'accroître la participation des femmes au processus électoral, organisés en collaboration avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, la Commission électorale nationale, les organisations non gouvernementales de femmes, ONU-Femmes et le PNUD

4 Ateliers

En janvier 2017, un atelier stratégique a été organisé en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD, la Commission électorale nationale et le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, à l'intention des médias, de la société civile, des partis politiques et des candidates aux élections, l'accent étant mis sur la couverture médiatique de la participation des femmes au processus électoral. Les femmes ont été encouragées à faire pression sur les partis politiques pour pouvoir accéder à des fonctions de direction et présenter leur candidature.

En juin 2017, 3 ateliers régionaux ont été organisés dans les comtés de Grand Gedeh, Grand Bassa et Margibi (à Zwedru, Buchanan et Kakata respectivement), à l'intention des coordonnateurs de l'égalité hommes-femmes, des magistrats de élections des comtés, de la Commission électorale nationale et des organisations de la société civile, pour aborder les questions relatives aux mécanismes de coordination destinés à assurer une plus grande prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'organisation des élections et à intégrer cette problématique dans l'administration du processus électoral, et à la création de groupes de coordination en la matière au niveau des comtés. Ces ateliers ont été coordonnés par le groupe de travail sur l'égalité hommes-femmes dans le cadre des élections. Le produit supérieur aux prévisions s'explique par le fait qu'il a été décidé d'organiser plusieurs ateliers au niveau des comtés plutôt que d'en organiser 2 au niveau national.

10 forums consacrés aux moyens d'accroître la participation des femmes au processus électoral, organisés dans les comtés en collaboration avec ONU-Femmes, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et la protection sociale, la Commission électorale nationale et les organisations non gouvernementales de femmes

15 Forums sur la participation des femmes aux processus de gouvernance et de planification ont été organisés dans 15 comtés, soit un nombre plus élevé que prévu. Ces forums d'une journée s'adressaient à 50 participants de chaque comté, représentant la société civile, les chefs traditionnels et religieux, les coordinateurs de l'égalité homme-femme et les administrateurs des comtés. Ce programme a été mené en février et mars 2017. Il a été exécuté par des organismes partenaires, notamment ONU-Femmes, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, la Commission électorale nationale et les organisations non gouvernementales de femmes.

Réalisation escomptée 3.2 : La mise en œuvre des principales réformes de la gouvernance et de la législation foncière bénéficie d'un appui efficace, tout comme la gestion des ressources naturelles

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre de représentants de la société civile et des communautés informés des lois, des rôles et des responsabilités en jeu dans la prestation de services postdécentralisation (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : 5 ; 2016/17 : 10)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. La population a été informée des services disponibles dans les centres de service des comtés ainsi que des moyens d'y accéder. Le Programme de soutien à la décentralisation au Libéria, auquel la MINUL participe, a eu recours à des réunions-débats, à des émissions de radio et à des campagnes d'affichage pour sensibiliser le public dans le cadre de sa stratégie de communication visant à renforcer la décentralisation. La MINUL a aidé les organisations de la société civile à mettre en place la plateforme civile de décentralisation, qui regroupe 10 organisations de la société civile, dont les 5 organisations à l'origine du projet. Ces organisations travaillent ensemble sur les questions de décentralisation et appuient les initiatives locales et les débats parlementaires sur la mise en place de services décentralisés. Les organisations de la société civile, avec le soutien de la MINUL, ont continué d'encourager le législateur à adopter le projet de loi sur l'administration locale et de sensibiliser le public à ces questions à travers les médias et d'autres moyens. Toutefois, le projet de loi n'a pas été adopté pendant l'exercice considéré.

Mise à la disposition du Gouvernement libérien et des acteurs locaux de recueils des pratiques et procédures de référence à suivre pour la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et de la loi sur la gouvernance locale

Objectif atteint. La MINUL a mené des recherches sur les obstacles qui ont entravé l'application de la réforme de la fonction publique entre août 2016 et juin 2017, en consultation avec l'Office de la fonction publique libérienne, le Ministère de l'intérieur, la Commission de la gouvernance, l'Institut de l'administration publique du Libéria, la Banque mondiale et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Des discussions de groupe avec les parties prenantes ont été organisées dans les comtés de Bong, Bomi, Gbarpolu, Grand Cape Mount, Grand Gedeh Margibi et River Cess, et les questions pertinentes ont été consignées dans le rapport d'évaluation de l'application du projet de loi sur l'administration locale et de l'accès des citoyens à des services décentralisés. Toutefois, en raison du retard pris dans l'adoption par le Sénat du projet de loi sur l'administration locale, il n'a pas été possible d'intégrer les pratiques exemplaires dans le recueil des pratiques et des règles applicables à la décentralisation. L'adoption du projet de loi devrait permettre d'introduire des principes de bonne gouvernance, comme le recrutement fondé sur le mérite, la transparence des états de paie, la restructuration des services et des fonctions du Gouvernement, la simplification des procédures administratives et financières et la gestion de la performance. Les enseignements et les exemples de pratiques optimales tirés de la mise en route des centres de services de comté ont été recensés et communiqués au Gouvernement pour éclairer la mise en œuvre des mesures de décentralisation.

| <i>Produits prévus</i> | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i> | <i>Observations</i> |
|---|---|--|
| <p>1 évaluation de la mise en œuvre de la loi sur la gouvernance locale et de l'accès des citoyens aux services décentralisés portant en particulier sur les centres de services de comté, organisée en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, la Commission de la gouvernance, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation et le PNUD</p> | <p>Oui</p> | <p>Le projet de loi sur l'administration locale a été adopté par la Chambre des représentants et est en attente d'adoption par le Sénat. Des consultations avec le Gouvernement et les partenaires compétents ont été menées en vue de définir des méthodes efficaces pour garantir aux citoyens un accès à des services décentralisés à travers les centres de services de comté. Huit centres de services sont opérationnels (Grand Bassa, Margibi, Bong, Nimba, Grand Gedeh, Gbarpolu, Bomi et Grand Cape Mount).</p> <p>Un rapport d'évaluation a été établi par la MINUL sur des questions liées au fonctionnement des centres de services de comté, portant notamment sur l'accès aux services de documentation, le fonctionnement des établissements scolaires et sanitaires des comtés dans le cadre du programme de décentralisation et la volonté de proposer davantage de services de base à la population.</p> |

1 rapport analytique sur l'adoption des recommandations formulées par les auditeurs au cours de l'exercice, y compris concernant le nombre d'affaires de corruption faisant l'objet d'une enquête, élaboré en collaboration avec la Commission générale de vérification des comptes, la Commission nationale de lutte contre la corruption, la Banque mondiale, le PNUD et le Fonds monétaire international

1 forum de consultation des parties prenantes sur la réforme de la fonction publique, organisé en collaboration avec l'Office de la fonction publique libérienne, l'Institut de l'administration publique du Libéria, la Commission de la gouvernance, le PNUD et ONU-Femmes

Oui Le rapport analytique a été élaboré par la MINUL en collaboration avec la Commission générale de vérification des comptes, la Commission de lutte contre la corruption, la Banque mondiale, le PNUD et le Fonds monétaire international, à la suite de la publication par la Commission générale de vérification des comptes de 27 rapports d'audit faisant état, entre autres choses, de déficiences systématiques dans les procédures, de l'absence de contrôles administratifs et internes et du non-respect des règles, règlements et politiques.

Non À la suite de l'adoption de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et de la réorientation correspondante de l'action de la MINUL vers des missions de bons offices en vue de faire progresser la réforme des institutions, la cofacilitation du forum de consultation des parties prenantes sur la réforme de la fonction publique a été revue afin de collaborer avec la Banque mondiale, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et l'Agence des États-Unis pour le développement international, qui jouent un rôle de premier plan dans la réforme de la fonction publique, ainsi qu'avec le PNUD et ONU-Femmes, afin de fournir un appui en matière de suivi des progrès de la réforme des institutions et d'évaluation de l'effet global de celle-ci sur les principales réformes.

5 forums de consultation des parties prenantes sur les conséquences de la loi sur les droits fonciers pour ce qui est de l'accès des citoyens à la terre et à la propriété foncière, organisés en collaboration avec la Commission foncière et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Oui 5 consultations ont été menées à savoir : une réunion entre l'Autorité foncière libérienne et le parlement au sujet de la loi sur les droits fonciers, tenue en septembre 2016 ; une consultation de deux jours à laquelle ont participé des chefs traditionnels, des personnes âgées, des groupes de femmes et des commissaires des comtés de l'ensemble du pays, tenue en janvier 2017 dans le comté de Bong ; un forum de consultation regroupant des organisations de la société civile s'intéressant aux questions de propriété foncière et d'accès aux ressources naturelles, y compris des groupes s'occupant des droits fonciers des femmes, tenu en janvier 2017 à Monrovia ; un forum des parties prenantes tenu en janvier 2017 sur les droits fonciers coutumiers, regroupant l'Association des barreaux du Libéria, l'Association des avocates du Libéria et d'autres groupements professionnels, tels que l'Association des entreprises libériennes et la Rubber Planters Association du Libéria, et une consultation des parties prenantes de deux jours sur les concessions, tenue en juin 2017 à Monrovia.

Réalisation escomptée 3.3 : Renforcement des capacités des institutions nationales de parvenir à une réconciliation nationale inclusive et à la cohésion sociale

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les institutions nationales, les concessions foncières, les organisations de la société civile et les communautés ont connaissance des modes alternatifs de règlement des différends et y ont accès (2014/15 : 6 ; 2015/16 : 12 ; 2016/17 : 21)

Objectif atteint. La MINUL a contribué au renforcement des capacités en matière de règlement des différends de 21 institutions nationales (dont 15 comités de paix des comtés, 4 instances multipartites sur les zones de concession et 2 plateformes de la société civile) à travers la mise en place d'un projet de programme de renforcement de la réconciliation nationale grâce à une meilleure compréhension de l'utilisation traditionnelle des ressources forestières et foncières et à la constitution d'instances réunissant les parties prenantes.

Les comités intégrés pour la paix sont dotés de statuts normalisés et de directives pour assurer leur bon fonctionnement (2014/15 : 7 ; 2015/16 : 11 ; 2016/17 : 15)

Objectif atteint. 15 comités intégrés pour la paix ont été dotés de statuts normalisés et de directives pour assurer leur bon fonctionnement dans l'ensemble du pays.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations*

1 document d'analyse sur les programmes de concessions et leurs incidences sur les populations touchées et la gestion des litiges, établi en collaboration avec l'Office national

Oui La MINUL, en collaboration avec l'Office national des concessions et l'Autorité foncière du Libéria, a établi un document d'analyse sur les programmes de concessions mettant l'accent sur les répercussions de ces programmes sur les

des concessions, l'Autorité foncière du Libéria et ONU-Habitat

1 forum consultatif sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la version révisée de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, et 1 rapport analytique sur les capacités locales mobilisables en faveur de la cohésion sociale et de la résilience, organisé en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, le PNUD et ONU-Femmes

1 évaluation de la performance des mécanismes d'alerte rapide et d'intervention liés à la prévention des conflits et à la réduction des risques de catastrophe, réalisée en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et le PNUD

moyens de subsistance des populations touchées, ainsi que leur contribution à la gestion des litiges et leur incidence globale sur la consolidation de la paix. Dans ce document, des recommandations sont formulées sur certaines des questions qui doivent être réglées afin d'atténuer les éventuelles perturbations dans les zones de concession, et des solutions sont proposées au Gouvernement pour renforcer les synergies avec ses partenaires, parmi lesquels l'ONU, les communautés locales, la société civile, les détenteurs de concessions et les donateurs, afin d'apaiser les tensions liées aux concessions dans les communautés locales.

Oui Un forum consultatif multipartite de deux jours sur la révision de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale s'est tenu à Gbarnga, dans le comté de Bong, en avril 2017. Cette consultation a permis de rassembler les principales parties prenantes, parmi lesquelles les organisations de la société civile et les principales institutions publiques chargées de l'application de la Stratégie. Ont participé à la réunion le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la planification et des affaires économiques, le Ministère de la jeunesse et des sports, la Commission de la gouvernance, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, la Commission foncière et l'initiative pour la réconciliation du Libéria.

La MINUL et le PNUD, en collaboration avec une organisation non gouvernementale internationale, ont élaboré un rapport analytique commun sur le renforcement de la résilience aux conflits au moyen de l'adoption de stratégies de cohésion sociale et de transformation des conflits au Libéria, qui a été présenté à la conférence sur le développement du Libéria tenue en février 2017. Cette analyse repose sur le premier indice de cohésion sociale et de réconciliation au Libéria, créé par la MINUL et le PNUD. Les conclusions de l'analyse ont fait l'objet de discussions approfondies avec le Ministère de l'intérieur, d'autres organismes publics et l'équipe de pays des Nations Unies.

Oui Un rapport d'évaluation a été élaboré en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, le Bureau libérien pour la consolidation de la paix et le PNUD. Celui-ci contient une analyse de la performance des mécanismes d'alerte rapide et

| | |
|--|--|
| <p>1 rapport sur la mise en œuvre de modes alternatifs de règlement des différends locaux et sur leur application au règlement des litiges fonciers et des différends communautaires, élaboré en collaboration avec le Ministère de la justice</p> | <p>d'intervention dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits, ainsi qu'une étude des relations entre les pôles justice et sécurité et du rôle des comités de la paix et du Gouvernement dans la mise en service du système d'alerte rapide proposé au Libéria.</p> |
| <p>1 atelier sur la gestion et la mise en œuvre efficaces des dispositifs d'intervention et de réduction des risques de catastrophe créés dans le cadre de la politique gouvernementale de réduction et de gestion des risques de catastrophe, organisé à l'intention du Ministère de l'intérieur et de l'Agence nationale de gestion des catastrophes</p> | <p>Oui La MINUL, en collaboration avec le Ministère de la justice et la Force opérationnelle terrestre intérimaire, a élaboré un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de modes alternatifs de règlement des différends locaux et de leur application au règlement des litiges fonciers et des différends communautaires, à la suite des évaluations sur le terrain menées dans les comtés de Bong, Nimba et Maryland en mai et juin 2016.</p> <p>Non L'atelier n'a pas eu lieu en raison des retards pris par le Ministère de l'intérieur dans la mise en service de l'Agence nationale de gestion des catastrophes.</p> |
| <p>1 forum des parties prenantes visant à promouvoir la participation de la société civile, et notamment des femmes et des jeunes, au processus de réconciliation nationale, organisé en collaboration avec le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, le Conseil traditionnel du Libéria, le Bureau libérien pour la consolidation de la paix, le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes</p> | <p>Oui Le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria a organisé un forum de la société civile de deux jours, en mai 2017, dans l'objectif de définir un plan d'action pour que la société civile libérienne contribue à l'application du plan de consolidation de la paix au Libéria. Une centaine de participants ont convenu de créer un cadre d'activités des organisations de la société civile et publié un répertoire de ces organisations.</p> |
| <p>70 projets à effet rapide à l'appui de la consolidation de la paix, portant entre autres sur la réconciliation, la bonne gouvernance, la prestation de services et l'état de droit, l'accent étant mis sur les initiatives promouvant l'égalité des sexes, la création de moyens de subsistance alternatifs et le renforcement des capacités à l'échelle des communautés locales, des organisations et des institutions</p> | <p>31 projets à effet rapide ont été exécutés. Ces projets, qui ont pour objectif de soutenir la Mission dans l'exécution de son mandat de consolidation de la paix pendant l'exercice considéré, ont été approuvés par le comité d'examen des projets. Le nombre de projets a été inférieur aux prévisions en raison de la nécessité de mener des projets relatifs à l'état de droit et à la sécurité.</p> |

Composante 4 : appui à la mission

40. Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, au cours de l'exercice considéré, 1 341 militaires et membres du personnel de police et 919 civils en moyenne ont bénéficié de services administratifs et logistiques et de services de sécurité. L'appui

à la MINUL a facilité la réduction des effectifs militaires et le repositionnement des contingents. Dans le cadre de la réduction en cours de ses effectifs militaires et civils, la MINUL a fermé plusieurs sites, tout en s'assurant du respect des normes environnementales. En coordination avec le Gouvernement libérien, elle a poursuivi son programme d'entretien des principales routes d'approvisionnement, pour garantir un accès ininterrompu aux sites sur lesquels elle était présente.

41. Le parc de véhicules et les aéronefs, l'infrastructure informatique et des communications et les autres équipements de la MINUL ont été entretenus dans l'ensemble de la zone où la Mission était déployée. Son infrastructure matérielle et ses locaux ont été maintenus en bon état, l'accent étant mis sur le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Des services de transport aérien ont été assurés à l'intérieur et en dehors de la zone de la Mission. Suite à la réduction des effectifs de la Mission, la gestion des vols et l'utilisation des aéronefs ont été optimisées. Le nombre d'heures de vol et la consommation de carburant ont ainsi diminué, ce qui s'est traduit par une baisse des dépenses.

42. La MINUL a continué à s'assurer de l'efficacité de son infrastructure informatique et de communications en la modernisant selon que de besoin. Des services médicaux ont été fournis à tout le personnel de la MINUL dans l'ensemble de la zone de la Mission – y compris des évacuations médicales d'urgence à l'intérieur de la zone et vers d'autres destinations ; des services de transport de passagers et de marchandises par voie terrestre, aérienne et maritime ont été assurés ; des services de dépistage du VIH et de soutien psychosocial ont été mis en place ; des stages de sensibilisation et de formation à la déontologie et à la discipline ont été organisés.

Réalisation escomptée 4.1 : Apport d'un appui plus efficace à la Mission dans les domaines logistique et administratif et sur le plan de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Réduction de 7 % du nombre de vols et de larcins signalés (2014/15 : 47 ; 2015/16 : 130 ; 2016/17 : 121) (à noter que le nombre de cas en 2014/15 est très peu élevé en raison du faible niveau d'activité imputable à Ebola)

Poursuite des programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, avec une plus grande diversification des programmes (nombre de diplômés parmi le personnel : 2014/15 : 151 ; 2015/16 : 150 ; 2016/17 : 125)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Au total, 117 vols et larcins ont été signalés, un chiffre en baisse de 10 % par rapport à l'exercice 2015/16. La formation des gardiens et le renforcement des mesures de sécurité expliquent cette diminution.

Objectif atteint. Les programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national se sont poursuivis et ont été élargis pour permettre aux membres du personnel dont le poste a été supprimé d'acquérir des compétences entrepreneuriales. Au cours de l'exercice 2016/17, la Mission a mis sur pied un programme de certification des compétences professionnelles à l'intention de 77 membres du personnel recruté sur le plan national, qui couvrait 18 domaines de compétence, ainsi que d'autres programmes de certification et de formation à l'intention de 182 agents nationaux. L'augmentation des effectifs par rapport aux prévisions tient à la mise en œuvre d'un plan de formation accélérée, les formations devant être arrêtées d'ici au 31 octobre 2017 en vue de la liquidation de la Mission. La réduction des effectifs de la Mission a conduit à mettre un terme à ce programme plus tôt.

Séances d'information sur la protection des civils et sur Umoja dans tous les programmes d'initiation à l'intention des nouveaux soldats de la paix et organisation d'au moins 10 ateliers, destinés à au moins 200 membres du personnel de la MINUL (nombre de membres du personnel à former : 2015/16 : 250 ; 2016/17 : 200)

Objectif atteint. La protection des civils a continué d'être pleinement intégrée à la formation des nouveaux arrivants. Au total, 25 programmes d'initiation ont été organisés à l'intention de 335 nouveaux soldats de la paix. L'augmentation des effectifs par rapport aux prévisions s'explique par le fait que la formation à la protection des civils n'a plus été proposée séparément, mais incorporée au programme d'initiation de la Mission. Auparavant, les différentes unités du programme sur la protection des civils faisaient l'objet de modules distincts.

Augmentation du pourcentage des membres du personnel de la MINUL ayant suivi les formations obligatoires (2014/15 : 35 % ; 2015/16 : 80 % ; 2016/17 : 95 %)

Objectif atteint. 95 % des membres du personnel de la Mission ont désormais suivi les formations obligatoires. Le Centre intégré de formation du personnel des missions a créé une base de données pour contrôler le suivi des programmes obligatoires au cours de l'exercice.

Maintien du faible nombre d'accidents graves de la route (accidents entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars) (2014/15 : 23 ; 2015/16 : 20 ; 2016/17 : 15)

Objectif atteint. Au cours de l'exercice considéré, 7 accidents graves de la route ont entraîné des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars.

Organisation de formations, destinées à tous les membres du personnel, dans 8 comtés sur l'exploitation et les agressions sexuelles pour améliorer le respect des normes de conduite attendues, notamment la politique de tolérance zéro de l'ONU

Objectif non atteint. L'Équipe déontologie et discipline de la MINUL a organisé des formations sur l'exploitation et les agressions sexuelles dans seulement 6 comtés, car 2 bureaux de comté (Sinoe et Maryland) ont été fermés comme suite à la modification du mandat de la Mission par la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Les prévisions ont été modifiées en conséquence pour améliorer le respect des normes de conduite attendues, notamment la politique de tolérance zéro de l'ONU concernant l'exploitation et les agressions sexuelles, par tous les membres du personnel dans les 6 comtés où la Mission était présente.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) : oui,
non ou nombre Observations*

Amélioration des services fournis

Installation de 20 caméras de vidéosurveillance supplémentaires dans différents locaux de la Mission et augmentation du matériel de stockage des données afin de renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et de réduire les vols de matériel et les larcins

Oui 20 caméras de vidéosurveillance supplémentaires et trois nouveaux appareils de stockage des données (d'une capacité de 24 téraoctets chacun) ont été installés dans différents locaux de la MINUL.

Mise en place de programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national dans 5 domaines (gestion, informatique, logistique, esprit d'entreprise et compétences professionnelles, et relations internationales) à l'intention de 125 membres du personnel

Oui Le Centre intégré de formation du personnel des missions a contribué à mettre en place des programmes d'apprentissage et de perfectionnement à l'intention des membres du personnel recrutés sur le plan national de la MINUL dans les domaines suivants : gestion administrative, suivi et évaluation, gestion des achats, gestion de projets, compétences professionnelles, permis de conduire informatique

| | |
|---|--|
| | international, santé et sécurité dans le cadre de la gestion des travaux de construction, et programmes d'accréditation en matière de développement. Au total, 204 agents nationaux ont bénéficié de ces programmes d'accréditation. L'augmentation des effectifs par rapport aux prévisions s'explique par la mise en place de programmes de renforcement accéléré des capacités du personnel recruté sur le plan national. |
| Mise en place de programmes d'initiation lors desquels tous les nouveaux membres du personnel suivront une formation dans le domaine de la protection des civils | Oui Tous les nouveaux membres du personnel de la MINUL ont suivi une formation à la protection des civils pendant 25 sessions d'initiation. |
| Renforcement des activités de contrôle et de suivi du respect de l'ensemble des programmes obligatoires de l'ONU, en ligne ou dispensés par des instructeurs, en maintenant une base de données à jour | Oui L'amélioration du contrôle et du suivi a permis de garantir un meilleur respect des programmes obligatoires (à hauteur de 95 %). |
| Réduction du nombre d'incidents graves pour le matériel informatique grâce au déploiement d'outils permettant une meilleure surveillance de l'alimentation électrique de toutes les salles contenant du matériel informatique | Oui Un système d'alerte a été mis en place dans les locaux informatiques pour en contrôler la température et détecter l'allumage et l'extinction des machines, ainsi que la présence de fumée ou d'eau dans les locaux. Des outils de surveillance ont permis d'assurer le suivi en temps réel des liaisons hertziennes. De grands écrans ont été installés dans le centre d'exploitation du réseau du Bureau d'assistance afin de visualiser les alarmes déclenchées lors d'événements critiques et des notifications automatiques ont été envoyées par courrier électronique. Il a ainsi été possible de prévenir et d'anticiper les incidents. Seul un nombre négligeable d'appareils informatiques ou de communication ont été endommagés dans les centres de données ou les salles informatiques du fait d'une surchauffe, d'un incendie ou d'une exposition à l'eau résultant d'inondations. |
| Formation à la conduite tout-terrain de tous les membres du personnel à qui l'ONU a délivré des permis de conduire | Non En mai 2017, la formation à la conduite tout-terrain a été arrêtée à Monrovia, car les outils de formation ont été restitués au Gouvernement libérien. Une formation a continué d'être assurée au niveau des secteurs pour les nouveaux membres du personnel de la MINUL qui y étaient déployés. En conséquence, seuls 56 % des nouveaux membres du personnel de la MINUL à qui l'ONU avait délivré des permis de conduire ont été formés. |

Renforcement de la sûreté des vols et amélioration de l'efficacité des services de suivi des vols grâce à l'établissement d'un contrat pour la mise en place de systèmes électroniques de suivi par satellite à bord de 6 hélicoptères militaires

Organisation de formations d'initiation obligatoires et d'au moins 30 activités de sensibilisation et 30 cours de remise à niveau afin de faire en sorte que tous les membres du personnel soient conscients des normes de conduite à respecter et de réduire le nombre de violations, y compris les fautes graves comme l'exploitation et les agressions sexuelles

Organisation de 20 sessions de formation et de sensibilisation pour différents groupes (écoles, professionnels des médias, responsables religieux et chefs coutumiers) sur l'exploitation et les agressions sexuelles et distribution de T-shirts, dépliants et brochures destinés à ceux qui se trouvent dans les installations de la MINUL afin de mieux faire connaître les normes de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, et de leur faire savoir où signaler les violations

Mise en place de multiples mécanismes de détection et de déclaration à l'intention du personnel de la MINUL et de la population, et examen des plaintes conformément aux règles et règlements des Nations Unies ; examen de tous les rapports et prise de mesures dans un délai de 15 jours après leur réception ; et garantie qu'au moins 500 responsables locaux et personnalités influentes à l'intérieur ou à proximité des installations de la MINUL connaissent au moins

Non En août 2016, la MINUL a conclu un contrat portant sur la fourniture de services de cartographie par GPS. Installé sur 5 hélicoptères militaires Mi-8 autorisés, ce système mobile de localisation a permis à la Mission de suivre efficacement les appareils en temps réel tout en renforçant la sécurité des opérations aériennes. L'un des hélicoptères militaires a été rapatrié avant le début de l'exercice.

Non L'Équipe déontologie et discipline a assuré le suivi de l'ensemble des formations d'initiation obligatoires, des cours de remise à niveau et des formations de formateurs. Elle a également veillé à ce que tous les nouveaux membres du personnel soient informés des normes de conduite à respecter, dans le cadre de 18 formations d'initiation obligatoires, 27 activités de sensibilisation et 32 cours de remise à niveau. Inférieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par la fermeture des bureaux extérieurs.

Non L'Équipe déontologie et discipline a organisé 10 sessions de formation et de sensibilisation pour différents groupes (parmi lesquels figuraient des responsables religieux et des spécialistes de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles) dans 6 comtés. En outre, 10 émissions de radio ont diffusé des informations concernant la procédure à suivre pour signaler des violations. L'Équipe a également distribué des T-shirts, des dépliants et des brochures aux membres de différents groupes, afin de mieux faire connaître les normes de conduite des fonctionnaires des Nations Unies. Des représentants issus de différents groupes ont participé à certaines sessions. Plus faible que prévu, le nombre de sessions s'explique par la fermeture prématurée des bureaux extérieurs.

Oui L'Équipe déontologie et discipline a examiné les plaintes reçues conformément aux règles et règlements des Nations Unies et veillé à ce que tous les rapports soient examinés et que des recommandations soient formulées dans un délai de 15 jours après leur réception. Elle estime que plus de 500 responsables et personnalités influentes ont connaissance du mécanisme permettant à des personnes extérieures à la Mission de porter plainte, ainsi que des mécanismes d'orientation d'aide aux victimes. Il

deux mécanismes de communication de l'information et puissent y avoir accès

leur est également possible d'appeler un numéro d'urgence depuis le réseau de téléphonie mobile. La réduction du coût de l'Internet mobile au Libéria a par ailleurs facilité l'accès du public à l'adresse électronique mise à sa disposition.

Disponibilité élevée des progiciels, d'Internet, des réseaux et des services liaisons voix et accès sûr à ces services depuis n'importe où pour l'appui aux clients et les besoins opérationnels de toutes les composantes de la MINUL (2016/17 : 95 %)

Oui Ces services ont été disponibles à 95 %.

L'Équipe déontologie et discipline continuera de travailler en collaboration avec le Gouvernement libérien dans le cadre du Programme commun sur les violences sexuelles et sexistes pour venir en aide aux victimes, conformément à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelle commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté figurant dans la résolution 62/214 de l'Assemblée générale

Oui L'Équipe déontologie et discipline a collaboré activement avec le Gouvernement libérien dans le cadre du Programme commun pour la prévention et la répression des violences sexuelles et sexistes, y compris de l'exploitation et des atteintes sexuelles, pour venir en aide aux victimes, conformément à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelle commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté figurant dans la résolution 62/214 de l'Assemblée générale.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Opérations de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs moyens de 1 190 militaires, 50 observateurs militaires, 226 membres de la Police des Nations Unies et 380 membres des unités de police constituées

Non Des opérations de déploiement, de relève et de rapatriement ont été menées pour des effectifs moyens de 861 militaires, 35 observateurs militaires, 112 membres de la Police des Nations Unies et 333 membres des unités de police constituées. Globalement inférieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par le rapatriement accéléré demandé tant pour les militaires que pour le personnel de police.

Entreposage et distribution de 1 353,04 tonnes de rations ainsi que de rations de combat et d'eau pour 14 jours à l'intention des militaires et du personnel des unités de police constituées des 32 sites

Non 844 tonnes de rations ainsi que de rations de combat et d'eau pour 14 jours ont été entreposées à l'intention des militaires et du personnel des unités de police constituées des 32 sites. Globalement inférieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par le rapatriement accéléré des militaires et du personnel de police. En outre, parallèlement à la réduction des effectifs de la Mission, le nombre de sites a diminué au cours de l'exercice considéré.

Administration d'un effectif moyen de 1 011 civils, dont 294 recrutés sur le plan international, 560 recrutés sur le plan national et 143 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 14 Volontaires des

Non L'administration d'un effectif moyen de 919 civils a été assurée au cours de la période considérée, dont 263 agents recrutés sur le plan international, 506 agents recrutés sur le plan national, 135 Volontaires des Nations Unies et 15

Nations Unies recrutés sur le plan national (26 membres du personnel fourni par des gouvernements sont proposés pour 2016/17)

membres du personnel fourni par des gouvernements. Globalement inférieurs aux prévisions, ces résultats tiennent à la réduction accélérée des effectifs de la Mission en vue de sa liquidation.

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires ; 100 % du personnel de la MINUL a suivi des cours d'initiation à son arrivée dans la Mission ainsi que des cours de remise à niveau tous les six mois, dispensés ou supervisés par le personnel de l'Équipe déontologie et discipline

Oui L'Équipe déontologie et discipline a dispensé la totalité des cours d'initiation, de remise à niveau et de formation de formateurs à caractère obligatoire à tous les membres du personnel de la MINUL. 100 % des membres du personnel de la MINUL ont suivi des cours d'initiation à leur arrivée dans la Mission et des cours de remise à niveau tous les six mois.

Installations et infrastructures

Entretien et remise en état de 13 sites utilisés par du personnel militaire ou des unités de police constituées, de 2 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 21 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans 36 sites de la MINUL

Oui Au 1^{er} juillet 2016, 39 sites de la MINUL répartis dans 36 lieux étaient entretenus conformément aux normes de l'ONU. Ces chiffres ont diminué au cours de l'exercice considéré.

Fourniture de services de nettoyage, d'enlèvement des ordures et de fumigation à tous les sites de la MINUL

Oui Des services de nettoyage, d'enlèvement des ordures et de fumigation ont été fournis à tous les sites de la MINUL.

Exploitation et entretien de 21 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 10 sites

Oui Les 21 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 10 sites ont été exploitées et entretenues.

Entretien et exploitation de 186 groupes électrogènes appartenant à l'ONU (en service ou stockés) dans tous les sites de la MINUL

Non 33 groupes électrogènes appartenant à l'ONU ayant été comptabilisés en perte, seuls 153 groupes électrogènes appartenant à l'ONU (en service ou stockés) ont été entretenus et exploités dans tous les sites de la MINUL.

Entretien et réfection de 480 km de routes principales et secondaires

200 Kilomètres de routes
Inférieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent principalement par le rapatriement anticipé des unités du génie militaire.

Entretien et réparation de 6 aérodromes, 7 aérogares et 17 hélistations

Oui Tous les aérodromes, aérogares et hélistations de la MINUL ont été entretenus conformément aux normes de l'ONU.

Exploitation et entretien de 6 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU

Non 4 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU ont été exploitées et entretenues, mais 2 autres ont été restituées au Gouvernement en raison de la fermeture des sites de Harper et de Greenville en septembre 2016.

| | |
|--|---|
| Entreposage et fourniture de 7,58 millions de litres de gazole, huiles et lubrifiants, pour les groupes électrogènes | 6,53 millions De litres de gazole et d'essence ont été entreposés et fournis pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents. |
| | La réduction de la consommation de carburant des groupes électrogènes s'explique par la fermeture des sites et la réduction des effectifs. |
| Inventaire physique de tout le matériel appartenant à l'ONU | Oui Un inventaire physique de la totalité du matériel appartenant à l'ONU a été réalisé. |
| Vérification et contrôle trimestriels de l'ensemble du matériel majeur appartenant aux contingents (environ 1 300 articles) et de 22 catégories de services relevant du soutien logistique autonome de 7 contingents militaires (1 190 hommes) et 3 unités de police constituées (380 hommes) | Oui L'ensemble du matériel majeur appartenant aux contingents (environ 958 articles par trimestre en moyenne) et des articles appartenant à 22 catégories de services relevant du soutien logistique autonome (pour 404 militaires et 260 membres d'unités de police constituées) ont été vérifiés et contrôlés dans le cadre d'inspections régulières du matériel appartenant aux contingents. |
| | L'écart par rapport aux prévisions s'explique par le rapatriement anticipé des contingents et des unités de police au cours de l'exercice considéré. |
| 100 visites périodiques et 20 inspections de l'état de préparation opérationnelle pour évaluer l'équipement majeur et les normes applicables au soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées | Non 83 visites périodiques, 20 inspections de l'état de préparation opérationnelle et 5 inspections finales ont été effectuées. L'écart par rapport aux prévisions s'explique par le rapatriement anticipé de 5 contingents et unités de police constituées au cours de l'exercice considéré. |
| Communication au quartier général de 80 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées, nécessitant 520 jours-hommes (360 pour le personnel civil et 160 pour les officiers d'état-major) | Oui 85 rapports de vérification, ayant nécessité 646 jours-hommes (504 pour le personnel civil recruté sur le plan international et 142 pour les officiers d'état-major), ont été communiqués au quartier général. Supérieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par le rapatriement anticipé des unités, pour lesquels des rapports de vérification ont également été établis. |
| Soumission de 4 rapports d'analyse trimestriels sur le bilan, à l'échelle de la Mission, des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents | Oui 4 lettres de synthèse trimestrielles ont été présentées sur le bilan, à l'échelle de la Mission, des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents. |
| 2 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord | Oui 1 réunion et 1 visioconférence du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord ont été organisées. |
| 48 inspections sur le terrain et suivi des activités de dépollution de l'environnement avant les inspections communes initiale et finale pour la | 54 Inspections sur le terrain. Supérieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par le nombre d'opérations de nettoyage menées aux fins de l'entretien et de la fermeture des sites. |

remise à disposition de terres et de biens au Gouvernement libérien

Sensibilisation grâce à des sessions de formations destinées à 300 participants membres des contingents, des unités de police constituées et du personnel civil sur l'hygiène et la sécurité du travail, l'environnement et la gestion des déchets

Certification de la conformité de 36 mesures de dépollution environnementale avec les règles et règlements environnementaux du Département des opérations du maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions applicables à tous les camps occupés par des membres du personnel en tenue de la MINUL

Élimination des déchets dans de bonnes conditions de sécurité et obtention de 5 accords de la part du Gouvernement pour utiliser des terres aux fins de l'élimination des déchets

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 584 véhicules appartenant à l'ONU, dont des véhicules blindés, des autocars, des camions, des engins de chantier et de manutention et des remorques, dans 7 ateliers situés dans 6 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg et Gbarnga), 5 ateliers externes de réparation et d'entretien, ainsi que 1 atelier de tôlerie

Fourniture de 2,64 millions de litres de carburant et lubrifiants

22 Sessions de formation

2 sessions de formation ont été organisées à l'intention de 22 participants sur l'environnement et la gestion des déchets. Globalement inférieur aux prévisions, le nombre de participants tient à la réduction des effectifs de la Mission.

26 Certificats

26 certificats de conformité aux normes environnementales ont été délivrés pour 20 camps fermés et 6 camps dont les dimensions ont été modifiées. Les 2 autres camps, qui faisaient l'objet d'un contrat de location, ont été restitués à leur propriétaire par la Section des achats sans qu'il ait été nécessaire d'établir un certificat de conformité aux normes environnementales. Inférieur aux prévisions, ce chiffre s'explique par la réduction des effectifs de la Mission. Les certificats restants seront délivrés au cours de la dernière année du mandat de la MINUL.

3 Accords d'utilisation des terres

La totalité des opérations d'élimination des déchets a été menée conformément à la procédure d'élimination des déchets dans de bonnes conditions de sécurité (élimination des déchets dans le cadre d'un contrat et dans une décharge agréée ou autorisée par le Gouvernement). Inférieur aux prévisions, le nombre total d'accords d'utilisation des terres s'explique par la fermeture des sites et l'arrivée à expiration de 2 accords.

Oui Au cours de l'exercice considéré, 584 véhicules appartenant à l'ONU ont été entretenus et 4 230 demandes de réparation et d'entretien ont été enregistrées. Toutefois, 165 véhicules ont progressivement été comptabilisés en pertes au cours de l'exercice, ce qui a ramené le parc à 379 véhicules à la fin du mois de juin 2017.

1,65 million De litres de gazole et d'essence ont été fournis pour assurer le transport terrestre de véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents.

| | |
|---|---|
| <p>Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour le transport en moyenne de 510 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et les bureaux de la Mission</p> | <p>Inférieur aux prévisions, le volume fourni s'explique principalement par la diminution du nombre de véhicules appartenant aux contingents et à l'ONU, le Conseil de sécurité ayant modifié le mandat de la Mission dans sa résolution 2333 (2016). Au 30 juin 2017, 379 véhicules appartenant à l'ONU et 184 véhicules appartenant aux contingents étaient en service.</p> <p>Non Des services de navettes ont été fournis pour tous les trajets effectués le matin et le soir entre la base de soutien logistique ou le quartier général et 20 destinations dans Monrovia. Ils ont assuré le transport de 469 membres du personnel des Nations Unies par jour. Inférieur aux prévisions, le nombre total de membres du personnel transportés par jour s'explique par la réduction des dépenses opérationnelles résultant de la modification du mandat et de la réduction des effectifs.</p> |
| <p>Opérations aériennes</p> | |
| <p>Exploitation et entretien de 1 avion et 7 hélicoptères, dont 6 appareils militaires</p> | <p>Non 1 avion et 6 hélicoptères, dont 5 appareils militaires ont été exploités et entretenus. L'avion DHC-7 a été remplacé par le B-1900 en novembre 2016, tandis que les contrats de location de 2 des 5 appareils militaires MI-8MT ont pris fin en février 2017. Inférieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par une diminution des dépenses résultant de la modification du mandat et de la réduction des effectifs, opérés conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité.</p> |
| <p>Fourniture de 2,66 millions de litres de carburant d'aviation pour le soutien aérien (1 avion et 7 hélicoptères)</p> | <p>1,3 million de litres de carburant d'aviation fournis pour le soutien aérien à la Mission.</p> <p>Inférieurs aux prévisions, ces résultats s'expliquent par la réduction du nombre d'heures de vol, imputable à la fermeture ponctuelle de sites régionaux, à la réduction des effectifs et à la reconfiguration de l'avion. À la fin du mois de juin 2017, la Mission disposait de 1 avion et de 3 hélicoptères.</p> |

3 366 heures de vol (794 pour 1 avion et 2 572 pour 7 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, la surveillance des frontières et autres vols

Non 1 964 heures de vol (416 pour 1 avion et 1 548 pour 6 hélicoptères) ont été effectuées, notamment pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, la surveillance des frontières et autres vols spéciaux.

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et entretien d'un cargo côtier

Non Le navire utilisé par la MINUL a été mis hors service avant le 30 septembre 2016, dans le cadre du processus de réduction des effectifs de la Mission.

Fourniture de 0,517 million de litres de carburant et de lubrifiants

0,138 million De litres de gazole
Plus faible que prévu, le volume utilisé s'explique principalement par la mise hors service du navire avant le 30 septembre 2016.

Communications

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale pour les liaisons par voix, vidéo et télécopie et l'échange de données

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale pour les liaisons par voix, vidéo et télécopie et l'échange de données.

Services d'appui et d'entretien pour 6 microstations terriennes, 23 centraux téléphoniques et 63 liaisons hertziennes

Non Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour 6 microstations terriennes, 25 centraux téléphoniques et 46 liaisons hertziennes. Inférieurs aux prévisions, les résultats relatifs aux liaisons hertziennes tiennent à la fermeture des sites.

Services d'appui et d'entretien pour 52 répéteurs à très haute fréquence

Non Des services d'appui, d'entretien et d'exploitation ont été fournis pour 22 répéteurs analogiques à très haute fréquence (8 dans les secteurs et 14 à Monrovia) ainsi que pour 22 répéteurs numériques à très haute fréquence (7 dans les secteurs et 15 à Monrovia). En raison de la fermeture des sites, 44 répéteurs ont été utilisés au total (contre les 52 initialement prévus). Pendant la fermeture des sites, les répéteurs analogiques ont été mis hors service et démantelés.

Services d'appui et d'entretien d'une station de radiodiffusion FM dans 1 studio de production radiophonique

Oui La radio de la MINUL a fonctionné sur la base de 8 sites de transmission répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui lui a permis de toucher environ 85 % de la population. Au cours de la phase de retrait, afin d'assurer une couverture maximale et de poursuivre la diffusion de ses programmes, la radio de la MINUL a mis en place cinq sites de transmission et en a ouvert quatre nouveaux en

collaboration avec le Liberia Broadcasting System. La station a également exploité quatre studios de production, ce qui a rendu possible une programmation ininterrompue sur tous les sites de transmission. Elle a diffusé ses programmes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 19 serveurs, 484 ordinateurs de bureau, 755 ordinateurs portables et 160 imprimantes et expéditeurs numériques dans tous les sites de la MINUL

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour 13 serveurs, 632 ordinateurs de bureau, 577 ordinateurs portables et 158 imprimantes et expéditeurs numériques dans tous les sites de la MINUL. Correspondant à l'ensemble du matériel informatique utilisé, ces chiffres ont diminué au cours de l'exercice considéré, parallèlement à la réduction progressive des effectifs de la Mission.

Services d'appui et d'entretien pour 11 réseaux locaux et 1 réseau étendu utilisés par 1 175 usagers sur tous les sites de la Mission

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour 11 réseaux locaux et 1 réseau étendu utilisés par 1 175 usagers sur tous les sites de la Mission. Correspondant à l'ensemble du matériel informatique utilisé et des usagers, ces chiffres ont diminué au cours de l'exercice considéré, parallèlement à la réduction progressive des effectifs de la Mission.

Services d'appui et d'entretien du réseau sans fil

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour le réseau sans fil.

Élaboration, mise à jour et distribution de 1 400 cartes opérationnelles, thématiques et satellites et de cartes numériques, et fourniture de services géospatiaux pour appuyer les opérations de la Mission

Non 1 050 cartes imprimées ont été élaborées, mises à jour et distribuées pour appuyer les opérations de la Mission. La production de cartes imprimées a été réduite au minimum en raison d'une demande plus faible que prévu, elle-même due à la réduction des effectifs militaires, civils et de police de la Mission. Les clients ont été encouragés à utiliser des cartes numériques au format PDF ainsi que les images de la situation opérationnelle commune générées par la plateforme cartographique en ligne de suivi des opérations de la Mission.

Organisation de 10 séances de formation d'une demi-journée consacrées aux systèmes d'information géographique et à la cartographie pour le personnel de la Mission

Non Au total, 8 séances de formation ont été menées. Inférieurs aux prévisions (8 formations effectuées contre 10 prévues), ces résultats s'expliquent par la réduction des effectifs de la Mission, résultant de la modification de son mandat.

Recueil, gestion et fourniture de données géospatiales couvrant 33 750 km² (soit 100 % de la zone d'opérations de la Mission)

Oui Des données géospatiales couvrant 33 750 km² ont été recueillies, étudiées et communiquées afin d'appuyer les opérations de la Mission. Les données ainsi recueillies ont servi de base à l'établissement et à la mise à jour des cartes

opérationnelles et prévisionnelles, ainsi qu'à la fourniture de services de cartographie en ligne.

Fourniture de services de cartes en ligne couvrant la zone d'opérations de la Mission à des fins d'analyse du terrain et pour une meilleure visualisation et gestion des ressources de la Mission

Oui Des services de cartographie en ligne ont été mis en place à l'aide d'un logiciel pour couvrir 100 % de la zone d'opérations de la Mission, permettant une meilleure visualisation et gestion de ses sites et de ses ressources.

Santé

Exploitation et maintenance de 1 hôpital de niveau II à Monrovia, 4 centres médicaux de niveau I, 2 postes sanitaires et 10 postes de soins d'urgence et de secours, répartis sur différents sites et ouverts à l'ensemble du personnel de la Mission, au personnel d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence

Oui Au cours de l'exercice 2016/17, 5 939 patients se sont rendus dans 4 centres médicaux de niveau I et 2 postes sanitaires pour y recevoir des soins. Les postes de soins d'urgence et de secours ont reçu 1 158 patients. Au total, 1 643 patients se sont rendus dans 1 hôpital de niveau II situé à Monrovia et géré par des membres du personnel de maintien de la paix fournis par le Pakistan.

Maintien des dispositifs d'évacuation par voies terrestre et aérienne de tous les sites des Nations Unies vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud

Oui Au cours de l'exercice considéré, au total, 42 personnes ont été évacuées, dont 37 (33 civils et 4 militaires) se trouvaient hors de la zone de la Mission et 5 (4 civils et 1 militaire) à l'intérieur de cette zone. 4 personnes (uniquement des militaires) ont été rapatriées. Au total, 10 décès ont été enregistrés (parmi des membres du personnel civil). Les services dispensés à l'hôpital de niveau IV à Accra ont pris fin en novembre 2016 et les dispositifs d'évacuation ont été transférés à Abidjan (Côte d'Ivoire). Aucun mémorandum d'accord n'a été signé avec l'Afrique du Sud, mais le bureau d'évacuation sanitaire secondaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, situé à Pretoria, est mis à contribution pour coordonner l'évacuation des patients de la MINUL.

Prestation de services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH aux membres du personnel de la Mission

Oui 1 007 tests de dépistage du VIH ont été effectués parmi les membres du personnel de la Mission. Chaque patient bénéficie de services de soutien psychosocial avant et après le test.

Organisation de séances initiales de sensibilisation au VIH/sida et à sa prévention à l'intention des soldats de la paix récemment déployés et séances de remise à niveau du personnel travaillant depuis deux ans au sein de la Mission

Oui 478 soldats de la paix, dont ceux récemment déployés, ont suivi une formation initiale et des séances de remise à niveau ont été organisées à l'intention du personnel travaillant depuis deux ans au sein de la Mission.

Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission

Oui Grâce au déploiement de gardes recrutés localement, des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour protéger tous les sites de la MINUL.

Protection rapprochée des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang 24 heures sur 24

Oui Une protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général et de tous les visiteurs de haut rang a été assurée 24 heures sur 24. Le Groupe de protection du personnel a mené 10 opérations de protection rapprochée des responsables de la Mission et 11 opérations de protection rapprochée des visiteurs de haut rang.

Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble des sites de la Mission, y compris tous les logements occupés par les membres du personnel de la MINUL

Oui Les conditions de sécurité ont été évaluées dans 63 logements et 17 hôtels et pensions.

150 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission

Oui Au total, 155 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence ont été organisées pour former le personnel de la Mission.

Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies et d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Oui Des exercices de lutte contre les incendies ont été organisés en février et en mars 2017. En outre, les nouveaux membres du personnel ont reçu une formation à la lutte contre les incendies en juillet et en août 2016, ainsi qu'en mars 2017.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

| Catégorie | Montant alloué (1) | Dépenses (2) | Écarts | |
|--|-----------------------|------------------|----------------------------|------------------------------|
| | | | Montant (3) = (1) - (2) | Pourcentage (4) = (3)/(1) |
| Militaires et personnel de police | | | | |
| Observateurs militaires | 2 824,6 | 1 968,9 | 855,7 | 30,3 |
| Contingents | 39 048,2 | 36 909,4 | 2 138,8 | 5,5 |
| Police civile | 7 645,4 | 6 402,4 | 1 243,0 | 16,3 |
| Unités de police constituées | 10 643,0 | 10 932,1 | (289,1) | (2,7) |
| Total partiel | 60 161,2 | 56 212,8 | 3 948,4 | 6,6 |
| Personnel civil | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 52 786,5 | 61 561,5 | (8 775,0) | (16,6) |
| Personnel recruté sur le plan national | 10 456,9 | 14 472,3 | (4 015,4) | (38,4) |
| Volontaires des Nations Unies | 8 699,8 | 8 681,4 | 18,4 | 0,2 |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | — | 203,2 | (203,2) | — |
| Personnel fourni par des gouvernements | 1 347,7 | 626,0 | 721,7 | 53,6 |
| Total partiel | 73 290,9 | 85 544,4 | (12 253,5) | (16,7) |
| Dépenses opérationnelles | | | | |
| Observateurs électoraux civils | — | — | — | — |
| Consultants | 207,8 | 241,1 | (33,3) | (16,0) |
| Voyages | 1 360,0 | 1 131,1 | 228,9 | 16,8 |
| Installations et infrastructures | 14 265,8 | 12 278,6 | 1 987,2 | 13,9 |
| Transports terrestres | 2 622,6 | 1 586,5 | 1 036,1 | 39,5 |
| Opérations aériennes | 16 502,0 | 10 453,4 | 6 048,6 | 36,7 |
| Transports maritimes ou fluviaux | 2 885,7 | 932,7 | 1 953,0 | 67,7 |
| Communication | 3 867,8 | 3 527,6 | 340,2 | 8,8 |
| Informatique | 2 573,9 | 3 051,6 | (477,7) | (18,6) |
| Santé | 408,0 | 366,3 | 41,7 | 10,2 |
| Matériel spécial | — | — | — | — |
| Fournitures, services et matériel divers | 6 993,9 | 5 539,4 | 1 454,5 | 20,8 |
| Projets à effet rapide | 2 000,0 | 1 981,0 | 19,0 | 1,0 |
| Total partiel | 53 687,5 | 41 089,3 | 12 598,2 | 23,5 |
| Total brut | 187 139,6 | 182 846,5 | 4 293,1 | 2,3 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 6 562,8 | 7 346,4 | (783,6) | (11,9) |
| Total net | 180 576,8 | 175 500,1 | 5 076,7 | 2,8 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a | 52,8 | 52,8 | — | — |
| Total | 187 192,4 | 182 899,3 | 4 293,1 | 2,3 |

^a Dont une contribution du Gouvernement allemand, d'un montant de 52 800 dollars.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

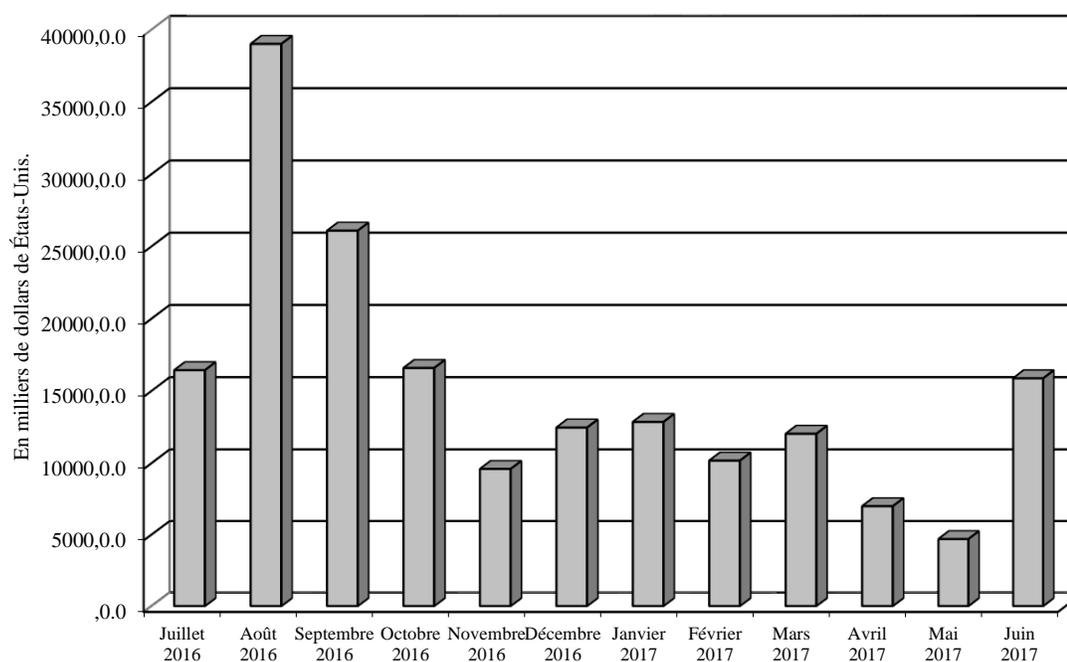
(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Répartition initiale du montant approuvé | Montants réaffectés | Répartition révisée |
|--------------------------------------|--|------------------------|------------------------|
| I. Militaires et personnel de police | 60 161,2 | (2 165,9) | 57 995,3 |
| II. Personnel civil | 73 290,9 | 12 274,5 | 85 565,4 |
| III. Dépenses opérationnelles | 53 687,5 | (10 108,6) | 43 578,9 |
| Total | 187 139,6 | — | 187 139,6 |
| Pourcentage de réaffectations | | | 6,6 |

43. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil), ce qui s'explique principalement par la nécessité de couvrir un surcroît de dépenses au titre des montants dus aux membres du personnel au moment de la cessation de service ou de la réinstallation dans un autre lieu d'affectation, en raison de la réduction globale des effectifs de la Mission.

44. La réaffectation de ressources prévues à l'origine pour les catégories I (Militaires et personnel de police) et III (Dépenses opérationnelles) a été rendu possible car le nombre de militaires et de membres du personnel de police déployés au cours de l'exercice considéré a été inférieur aux prévisions, en raison de la réduction plus rapide que prévu des effectifs de la Mission en application de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la fermeture de certains sites a entraîné une réduction des fonds nécessaires au titre des transports aériens et terrestres et un navire a été retiré du service.

C. Évolution des dépenses mensuelles



45. Le pic de dépenses constaté en août et en septembre 2016 s'explique principalement par la comptabilisation des obligations de remboursement aux pays

fournissant des contingents et du personnel de police au titre des services rendus et du matériel utilisé par leurs contingents et par leurs unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents, du soutien logistique autonome et des opérations aériennes, ainsi que par la comptabilisation de la majorité des achats de matériel et de services et des paiements au personnel.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant</i> |
|--|----------------|
| Intérêts créditeurs | 422,6 |
| Produits divers ou accessoires | 1 737,1 |
| Ajustements sur exercices antérieurs | – |
| Engagements d'exercices antérieurs : annulations | 4 609,6 |
| Total | 6 769,3 |

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Dépenses</i> |
|------------------------------------|-----------------|
| Matériel majeur | |
| Observateurs militaires | – |
| Contingents | 4 790,0 |
| Unités de police constituées | 1 826,4 |
| Total partiel | 6 616,4 |
| Soutien logistique autonome | |
| Contingents | 3 458,6 |
| Unités de police constituées | 1 197,6 |
| Total partiel | 4 656,2 |
| Total | 11 272,6 |

| <i>Facteurs approuvés pour la Mission</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| A. Facteurs applicables à la zone de la Mission | | | |
| Contraintes du milieu | 1,8 | 1 ^{er} juillet 2016 | 7 janvier 2016 |
| Usage opérationnel intensif | 1,3 | 1 ^{er} juillet 2016 | 7 janvier 2016 |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé | 0,3 | 1 ^{er} juillet 2016 | 7 janvier 2016 |
| B. Facteurs applicables au pays d'origine | | | |
| Différentiel de transport | | 0,0-6,25 | |

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Valeur</i> |
|--|---------------|
| Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a | 999,5 |
| Contributions volontaires en nature | – |
| Total | 999,5 |

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement, ainsi que les droits d'atterrissage dans les aéroports et les droits d'immatriculation des véhicules, dont la Mission est exemptée.

IV. Analyse des écarts¹

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------------------|--------------|--------|
| Observateurs militaires | 855,7 | 30,3 % |

46. La sous-utilisation des crédits est principalement due au rapatriement anticipé d'observateurs militaires conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre d'observateurs militaires autorisé est passé de 50 à 15 au 28 février 2017, ce qui a entraîné une réduction des dépenses au titre de leurs indemnités de subsistance et d'habillement. En outre, les dépenses au titre de leur rapatriement ont elles aussi été inférieures aux prévisions.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------|--------------|-------|
| Contingents | 2 138,8 | 5,5 % |

47. La sous-utilisation des crédits est principalement due au rapatriement anticipé de membres des contingents conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre de militaires autorisé est passé de 1 190 à 419 au 28 février 2017, ce qui a entraîné une réduction du coût des contingents aux taux standard et des dépenses au titre de leur indemnité de subsistance et des rations, laquelle a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du rapatriement du personnel militaire et du transport du matériel appartenant aux contingents.

| | <i>Écart</i> | |
|---------------------------------|--------------|--------|
| Police des Nations Unies | 1 243,0 | 16,3 % |

48. La sous-utilisation des crédits est principalement due au rapatriement anticipé de membres du personnel de police des Nations Unies conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre de policiers des Nations Unies autorisé est passé de 133 à 50 au 28 février 2017, ce qui a entraîné une réduction des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance et des rations. En outre, les dépenses au titre du rapatriement ont été inférieures aux prévisions.

| | <i>Écart</i> | |
|-------------------------------------|--------------|---------|
| Unités de police constituées | (289,1) | (2,7 %) |

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

49. Le dépassement de crédits est principalement dû à un surcroît de dépenses au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, qui s'explique par des rapatriements tardifs et par des coûts de fret plus élevés que prévu en ce qui concerne le transport du matériel appartenant aux contingents. Il a été en partie compensé par des dépenses moins importantes que prévu au titre des remboursements, des rations et du matériel faisant l'objet d'un soutien logistique autonome, en raison de la réduction des effectifs des unités de police constituées, qui sont passés de 380 à 260, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité.

| | <i>Écart</i> | |
|--|--------------|----------|
| Personnel recruté sur le plan international | (8 775,0) | (16,6 %) |

50. Le dépassement de crédits est principalement dû au montant, plus élevé que prévu, des versements effectués aux membres du personnel au moment de la cessation de service ou de la réinstallation dans un autre lieu d'affectation.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|----------|
| Personnel recruté sur le plan national | (4 015,4) | (38,4 %) |

51. Le dépassement de crédits est principalement dû au montant, plus élevé que prévu, des versements effectués aux membres du personnel au moment de la cessation de service, ainsi qu'à l'adoption de nouveaux barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux et administrateurs recrutés sur le plan national, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|---|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | (203,2) | – |

52. Le dépassement de crédits est dû aux dépenses imputées à la Mission au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des activités d'appui menées dans le cadre de la mise en service d'Umoja-Extension 2 dans les entités du groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|--------|
| Personnel fourni par les gouvernements | 721,7 | 53,6 % |

53. La sous-utilisation des crédits s'explique par le fait que des membres du personnel fourni par les gouvernements ont cessé leurs fonctions plus tôt que prévu dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission et des préparatifs menés en vue de sa liquidation, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------------|--------------|----------|
| Consultants | (33,3) | (16,0 %) |

54. Le dépassement de crédits, qui s'explique par la nécessité de recourir aux services de consultants pour examiner la loi libérienne relative aux sociétés de sécurité privées, a été partiellement compensé par le recours à des moyens internes et par l'annulation de certaines formations du fait de l'affaiblissement des menaces sanitaires liées à Ebola.

| | <i>Écart</i> | |
|----------------|--------------|--------|
| Voyages | 228,9 | 16,8 % |

55. La sous-utilisation des crédits tient au rapatriement anticipé de certains membres du personnel et au fait que des sites ont été fermés plus tôt que prévu, ce qui a entraîné une réduction du nombre de voyages dans la zone de la Mission et en dehors.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|--------|
| Installations et infrastructures | 1 987,2 | 13,9 % |

56. La sous-utilisation des crédits est principalement due à la fermeture anticipée de certains sites dans le cadre du retrait des effectifs et des moyens de la Mission. Les achats prévus aux fins du remplacement des bâtiments préfabriqués et du matériel vétustes ont été annulés, la Mission ayant utilisé des articles provenant de son stock ou des sites fermés. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des frais de location plus élevés que prévu en ce qui concerne le quartier général de la Mission, ce qui s'explique par le fait que le PNUD y a emménagé tardivement.

| | <i>Écart</i> | |
|------------------------------|--------------|--------|
| Transports terrestres | 1 036,1 | 39,5 % |

57. La sous-utilisation des crédits est due, d'une part, à des besoins en matière de transports terrestres inférieurs aux prévisions, du fait de la fermeture de certains sites et de la diminution du nombre de militaires, de policiers et d'agents civils déployés dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, et, d'autre part, à l'utilisation de pièces de rechange fiables provenant de véhicules comptabilisés en pertes et au transfert d'articles depuis les sites fermés.

| | <i>Écart</i> | |
|-----------------------------|--------------|--------|
| Opérations aériennes | 6 048,6 | 36,7 % |

58. La sous-utilisation des crédits tient à la reconfiguration de la flotte d'avions et d'hélicoptères effectuée au vu de la diminution des besoins, due à la fermeture de certains sites et à la baisse du nombre de militaires, de policiers et d'agents civils déployés dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|--------|
| Transports maritimes ou fluviaux | 1 953,0 | 67,7 % |

59. La sous-utilisation des crédits s'explique par la mise hors service du navire au 30 septembre 2016 en raison de la diminution des besoins opérationnels liée à la réduction des effectifs de la Mission.

| | <i>Écart</i> | |
|-----------------------|--------------|-------|
| Communications | 340,2 | 8,8 % |

60. La sous-utilisation des crédits est principalement due au recours accru aux médias numériques et sociaux, à la diminution des frais de fonctionnement, à la

réduction des effectifs de la Mission et à l'utilisation des articles en stock. Elle a été en partie contrebalancée par la démolition de neuf tours de communications.

| | <i>Écart</i> | |
|---------------------|--------------|----------|
| Informatique | (477,7) | (18,6 %) |

61. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les dépenses imputées à la Mission au titre des services contractuels liés aux activités d'appui menées dans le cadre de la mise en service d'Umoja-Extension 2 dans les entités du groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo, et du centre d'assistance après la mise en service.

| | <i>Écart</i> | |
|--------------|--------------|--------|
| Santé | 41,7 | 10,2 % |

62. La sous-utilisation des crédits est due au faible nombre d'achats de fournitures médicales et à une meilleure utilisation des stocks.

| | <i>Écart</i> | |
|---|--------------|--------|
| Fournitures, services et matériel divers | 1 454,5 | 20,8 % |

63. La sous-utilisation des crédits est principalement due à une modification du contrat de services bancaires, ayant entraîné une baisse sensible des frais bancaires engagés par la Mission, et à une diminution des coûts de fret résultant d'un nombre d'achats inférieur aux prévisions, du fait de la réduction des effectifs de la Mission.

V. Passif imprévu

64. Dans sa résolution 2333 (2016) du 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUL pour une dernière période prenant fin le 30 mars 2018 et prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission. La MINUL devrait clôturer ses activités de liquidation entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2018.

65. Compte tenu de l'accélération de la période de liquidation, il pourrait y avoir un passif imprévu après le 30 juin 2018, les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou du personnel de police, un appui logistique ou d'autres biens ou services restant valables pendant cinq ans. En conséquence, il est proposé que l'Assemblée générale autorise exceptionnellement le Secrétaire général à engager, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif et dans le respect des règles et règlements applicables, les dépenses au titre de la Mission et de sa liquidation dont la nécessité apparaîtra après la liquidation, et à utiliser le Fonds de réserve pour le maintien de la paix à des fins de trésorerie, selon que de besoin.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

66. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Libéria, il conviendrait que l'Assemblée générale :

- a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 4 293 100 dollars ;
- b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit un montant de 6 769 300 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (422 600 dollars), aux produits divers ou accessoires (1 737 100 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (4 609 600 dollars) ;
- c) Autorise exceptionnellement le Secrétaire général à engager, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif et dans le respect des règles et règlements applicables, les dépenses au titre de la Mission et de sa liquidation dont la nécessité apparaîtra après la fermeture, à utiliser le Fonds de réserve pour le maintien de la paix à des fins de trésorerie, selon que de besoin, et à en rendre compte dans le rapport final sur la situation financière.

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (Résolution 71/304)

Demande

Rappelle le paragraphe 31 de sa résolution 70/286, prie de nouveau le Secrétaire général de respecter pleinement les règlements et les règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, et lui demande de veiller à ce que la Mission prenne des mesures efficaces pour atténuer son empreinte environnementale pendant sa liquidation, notamment en remettant les locaux dans leur état initial, selon qu'il conviendra, tout en assumant les dépenses qui en résultent (par. 10)

Mesures prises

La MINUL collabore étroitement avec le Groupe de l'environnement du Gouvernement libérien et il a été établi qu'elle respectait les règlements et règles applicables, notamment en ce qui concernait la protection de l'environnement et la gestion des déchets, le nettoyage des camps et la remise des locaux dans leur état initial.

Afin de traiter ses eaux usées efficacement et en toute sécurité, elle a doté toutes ses installations de stations de traitement des eaux.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/71/836/Add. 16)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif compte que les mesures visant à empêcher les vols et la surconsommation de carburant continueront d'être appliquées, de façon à éviter de nouvelles pertes, notamment au vu du retrait prochain de la Mission (par. 10).

Le Comité consultatif veut espérer que les demandes en attente seront réglées rapidement (par. 13).

Le Comité consultatif compte que le retrait du personnel et du matériel de la MINUL s'effectuera aussi rapidement que possible et comme prévu, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et à l'ensemble des règles, directives et politiques applicables de l'Organisation. Il a bon espoir que la Mission mettra à profit l'expérience acquise au cours du retrait et de la liquidation d'autres missions de maintien de la paix, y compris l'ONUCI, et ne doute pas que les enseignements applicables seront intégrés aux opérations de la MINUL au cours de l'exercice 2017/18 (par. 21).

Le Comité compte que toutes les activités de programme seront achevées lorsque le mandat de la MINUL prendra fin et espère que des informations sur la mise en œuvre de ces activités figureront dans le rapport final sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18 (par. 51).

Le Comité compte que les conteneurs de transport maritime inutilisés, indépendamment de leur état, seront éliminés de façon appropriée, et qu'ils seront enlevés ou qu'on s'en débarrassera d'une manière ou d'une autre sans causer de dommages à l'environnement. Il ne doute pas que des informations sur l'élimination des conteneurs de transport maritime susmentionnés figureront dans le rapport final sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2017/18 (par. 54).

Mesures prises

La Mission sous-traite les services d'approvisionnement en carburant afin de réduire les risques de vol et de mauvaise gestion. Elle a renforcé les contrôles dans le cadre du système électronique de gestion des carburants et installé des barrières et caméras de vidéosurveillance autour de ses stations-service.

Les demandes concernant les véhicules appartenant à des tiers sont traitées par une société d'assurance privée sous contrat. Le bureau des réclamations de la Mission transmet l'ensemble des documents requis à la société d'assurance en moins de 24 heures afin d'éviter tout retard dans le traitement et le règlement des demandes. La Mission a accordé la plus grande attention à toutes les demandes et les a traitées rapidement.

À la faveur de la visite d'une délégation de fonctionnaires participant à la liquidation de l'ONUCI, la Mission a recueilli des enseignements qu'elle a analysés en vue de les appliquer lors de ses activités de liquidation à venir.

En outre, deux membres du personnel de la Mission ont visité l'ONUCI afin de prendre note des enseignements tirés de l'expérience de cette dernière. La Mission tient compte de toutes les données issues de l'expérience de l'ONUCI dans la planification et l'exécution de ses activités de liquidation.

Un comité commun, auquel ont participé toutes les parties prenantes à l'exécution des activités de programme, a recensé tous les projets à venir et fixé des délais pour leur exécution. Toutes les activités de programme prévues pour l'exercice 2017/18 devront être menées à bien avant le 30 mars 2018, date à laquelle se termine le mandat de la Mission.

Afin d'éviter tout dommage à l'environnement, la MINUL a conclu deux contrats concernant l'élimination des conteneurs de transport maritime, d'une part, et de la ferraille, de l'autre. Elle a également cédé à d'autres missions ou mis en vente des conteneurs maritimes en bon état. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2017/18 contiendra un compte-rendu détaillé de l'élimination des conteneurs de transport maritime.

Le Comité consultatif note avec préoccupation que l'action de la MINUL sur le plan environnemental n'a pas été satisfaisante pendant toute la durée de la Mission, comme en témoignent plusieurs conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur la question. Le Comité espère que la dépollution des sites de la MINUL sera conforme aux politiques en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets et que la Mission réduira l'impact environnemental global à long terme, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions [69/307](#) et [70/286](#) (par. 55).

Afin d'améliorer ses résultats sur le plan environnemental, la Mission a notamment procédé aux inspections initiale et finale des sites dont la fermeture était prévue en collaboration avec le Gouvernement libérien et fait certifier et valider par l'Agence libérienne pour la protection de l'environnement les opérations de nettoyage de l'ensemble des sites évacués. En outre, elle a conclu des contrats concernant l'élimination des déchets solides avec des prestataires locaux et exploite cinq stations de traitement des eaux usées. Enfin, elle organise des inspections régulières en présence des commandants des unités, afin de veiller à ce que les règles en matière d'environnement soient pleinement respectées, en particulier à l'approche de la phase de liquidation.